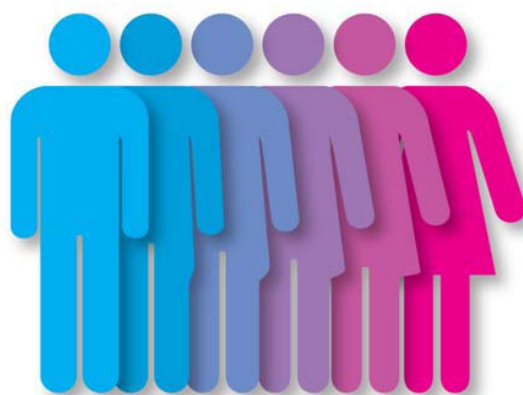


Juin 2013 n° 2

Le concept de genre

dans nos sociétés occidentales

(France et Europe)



Gender, égalité des genres, identité de genre...

Avis aux lecteurs

Depuis une vingtaine d'années, le mot genre a remplacé le mot sexe dans les discours et les textes officiels. S'agit-il seulement d'un changement de vocabulaire ou bien d'une modification plus profonde de nos sociétés marquées par l'individualisme et la quête de l'égalité ?

Nous avons recueillis des documents pour mieux saisir les enjeux de la diffusion du concept de genre : définitions par les instances internationales (ONU, Conseil de l'Europe, Union européenne...), résolutions et programmes d'action, articles sur la diffusion du *gender* dans l'éducation et le droit, interview de personnalités...

Ces documents sont précédés d'une courte analyse sur la manière dont le pouvoir politique présente le concept de genre comme un acquis, sans débat et sans l'avis d'experts.

En raison de l'actualité, ce dossier est évolutif et tiendra compte des nouvelles informations sur le sujet. Voici le n° 2.

Bonne lecture !

**Elizabeth Montfort, ancien député européen
Nicole Thomas-Mauro, ancien député européen
Christel Latourrette
Solenne de Bray**

SOMMAIRE

Le concept de genre dans nos sociétés par NFE **page 7**

INSTANCES INTERNATIONALES ET EUROPEENNES **page 9**

ONU

Sommet mondial de Pékin sur la femme (1995)

Gender mainstreaming

Conseil de l'Europe

1- Résolution 1728 sur la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Avril 2010.

2- Convention européenne sur la prévention et la lutte contre la violence faite à l'égard des femmes et la violence domestique.

3- Journée internationale contre l'homophobie 17 mai 2013

4- Question écrite sur la déconstruction obligatoire des « stéréotypes de genre »

5- Rapport sur « Lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Commission européenne : Emploi et droits sociaux **page 15**

Parlement Européen **page 16**

1- Directive européenne pour l'égalité et contre les discriminations

2- Rapport sur l'élimination des stéréotypes liés au genre dans l'Union européenne

3- PROJET DE RAPPORT sur le Généricide: les femmes manquantes?

FRANCE **page 20**

1- Recommandation sur les équivalents français du mot "gender"

2- Recommandation sur les équivalents français du mot "gender mainstreaming"

3- Création d'une commission d'enquête sur La diffusion de la théorie du genre

4- Contre les violences et les discriminations commises en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

5- Ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique

6- Programme d'action contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle et l'identité de genre

7- S'attaquer Aux Racines : Réintégrer Les Droits Humains et L'égalité des Genres dans le Programme de Développement pour l'après-2015

UNESCO **page 25**

Pause Bureau

JUDITH BUTLER **page 26**

ETUDES DE GENRE

page 27

- 1- Paris VIII Vincennes
- 2- Introduction aux études sur le genre
- 3- Sciences Po - Paris
- 4- Queer Week 2012
- 5- Queer Week 2013
- 6- Prix de la Ville de Paris pour les études de genre

CONGES PARENTAL pour l'EGALITE de GENRE

page 33

- 1- Le congé parental pourrait être en partie réservé au père
- 2- Congé parental : une réforme annoncée depuis des années
- 3- Un congé parental pour un couple d'homosexuelles
- 4- Le projet de loi sur le mariage prévoit de modifier l'attribution automatique du nom du père à l'enfant, pour "plus d'égalité entre l'homme et la femme".

PETITE ENFANCE

page 35

- 1- Rapport sur l'égalité entre les filles et des garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance
- 2- Les stéréotypes garçons/filles s'imposent dès la crèche
- 3- Une crèche "gender" en France
- 4- Une deuxième crèche gender en France

EDUCATION NATIONALE

page 40

- 1- Lettre du ministre de l'Education nationale aux recteurs d'Académies, 4 janvier 2013
- 2- Ligne Azur
- 3- SOS Homophobie retrouve son agrément
- 4- Colloque Eduquer contre l'homophobie dès l'école primaire
- 5- La théorie du genre s'imisce à l'école
- 6- Papa porte une robe
- 7- Lutte contre l'homophobie
- 8- Homophobie et harcèlement à l'école
- 9- Peillon opposé à la négation de la différence sexuelle
- 10- Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018
- 11- Programmes du Ministère de l'Education nationale pour l'égalité
- 12- École : le projet de loi sur le refondation de l'école
- 13- DÉCRYPTAGE XX-XY. Pour en finir avec les stéréotypes, l'Education nationale lance un dispositif expérimental : ABCD de l'égalité
- 14- Une députée socialiste veut faire débaptiser l'école maternelle qui renvoie trop, selon elle, à l'image de la seule mère.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

page 59

- 1- Projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche

GENRE ET MINISTERES

page 60

- 1- Transgenre
- 2- Groupe d'études « Genre et droits des femmes à l'International »

- 3- Stage sur l'identité de genre
- 4- Réponse des magistrats

FORMATION

page 66

- 1- Université de Paris Nanterre : Charte pour l'égalité homme/femme
- 2- IUFM Caen
- 3- Orientation stratégique pour les recherches sur le genre
- 4- Fille/garçon au sein de l'institution scolaire
- 5- Formation « Egalité filles/garçons » samedi 4 mai 2013 au Lycée Le Castel à Dijon
- 6- Egalité des sexes : Femmes solidaires
- 7- Dublin : Egalité des sexes et Europe 2020
- 8- Formation FSU : Egalité des sexes à l'école
- 9- Cher : L'égalité, nous on y croit !
- 10- Université Lumière Lyon 2
- 11- Versailles : Plan académique 2013-2014
- 12- Mucem : Du rêve méditerranéen à la question de genre

BELGIQUE

page 80

Un spectacle pour les enfants : Histoire de genre

SUEDE

page 81

- 1- Ecole Egalia
- 2- Un vestiaire "neutre" au lycée
- 3- Cette crèche suédoise où filles et garçons ont disparu
- 4- Pop, 6 ans, l'enfant suédois sans sexe
- 5- Les hommes vont travailler en jupe
- 6- La Suède à l'ère de la "certification LGBT"

NORVEGE

page 85

Documentaire sur la fin de la diffusion du concept de genre

AFRIQUE

page 86

La question de genre

COLLOQUE

page 88

Le genre en action : Didier Eribon, Daniel Borillo, Eric Fassin

INTERVIEW ET DEBAT

page 92

- 1- La théorie du genre n'existe pas
- 2- Déclarations des promoteurs de l'identité de genre
- 3- De l'école à la justice de Bertrand Vergely

FORMULAIRES GENDER

page 98

- 1- SNCF
- 2- Supprimer 1 et 2 sur les formulaires de la Sécurité Sociale

Le concept de genre dans nos sociétés

Le concept de genre pose la question de l'identité : Qui suis-je ? Quelle est mon identité sexuelle ?

Le mot genre, de l'anglais gender remplace le mot sexe dans les discours et les textes officiels. Mais il est ambigu car il a plusieurs sens, parfois contradictoires. Si bien qu'utiliser le concept de genre comporte un risque de confusion dans nos réflexions et nos décisions.

Le féminisme américain va s'approprier la notion de genre pour étudier le rôle social des femmes dans la société et dans l'histoire : les woman's studies. Puis, plus généralement pour étudier les rapports sociaux entre les hommes et les femmes, et enfin l'ouvrir aux réalités LGBT. Ainsi sont nées les études de genre. Celles-ci ne forment pas un ensemble homogène, en raison des différents sens donnés au mot *genre*.

Le concept de genre, dans son sens social, est intéressant pour parce que l'identité de l'homme et de la femme ne peut être réduite à leur corps ou leurs données biologiques. Ils sont aussi des êtres de relation où jouent leurs dimensions psychologique et sociale. Le genre social n'efface pas la distinction des sexes

Aujourd'hui, le plus souvent, c'est le sens subversif ou idéologique du « genre » qui est utilisé. Plus qu'un mot, le concept de *genre* est l'instrument d'une révolution anthropologique et culturelle de nos sociétés en quête d'identité. Sociétés où la raison et la liberté ne s'appuient pas sur la réalité des êtres et des choses, mais sur les désirs.

En ce sens, le concept de *genre* est le révélateur d'une société qui refuse le réel comme limite à ses désirs.

Le gouvernement a décidé que le *genre* (l'identité de genre, l'égalité de genre) serait le nouveau référentiel pour les politiques d'égalité entre les individus. Sans aucun débat, sans consulter les organismes représentatifs et sans l'avis des experts, ce concept de genre tend à s'imposer dans les programmes éducatifs, économiques et sociaux.

La différence des sexes, réduite à la biologie ne serait plus structurante pour la société. La nouvelle société doit se fonder sur le genre dissocié du sexe biologique ou du corps sexué. Cette vision élaborée par les féministes du genre, comme Judith Butler, est véritablement une idéologie en ce sens qu'elle refuse la réalité de l'altérité des sexes. La philosophe Sylviane Agacinski ne dit pas autre chose dans son livre « Femme entre sexe et genre » : « **La différence des**

sexes est remplacée par la diversité des sexualités,... sans rapport avec la distinction homme et femme ».

Ce concept de genre se diffuse à partir de trois leviers : égalité, stéréotype, homophobie.

Qui peut être contre l'égalité ? Personne, à condition de savoir ce qui fonde l'égalité. Pour le gouvernement l'égalité est une notion abstraite qui ne prend pas en compte la réalité de l'homme et de la femme, ni l'histoire singulière des individus. Si bien que l'égalité est devenue « égalitarisme ». C'est l'égalité par l'indifférenciation des sexes.

Ce sens est contraire à l'avis du 17 mai du Conseil constitutionnel " *le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes dès lors que la différence de traitement qui en résulte est en lien direct avec l'objet de la loi qui l'établit*"

Qui peut accepter d'être enfermé dans des stéréotypes ? Personne, mais il faut savoir de quoi on parle. Pour les féministes du genre, les stéréotypes représentent tout ce qui directement ou indirectement se réfère à l'homme ou à la femme : les rôles ou les fonctions, le style et les manières de se comporter, les goûts ou les préférences...

Tout ce qui ferait référence à l'identité de l'homme ou de la femme est à proscrire : l'indifférenciation des fonctions doit conduire à l'indifférenciation des sexes. Ainsi, on obtiendra l'égalité, disent-elles.

Qui peut tolérer des actes ou des paroles d'homophobie ? Personne. L'homophobie est punie par la loi. Elle regroupe les paroles ou les actes de violence à l'encontre d'une personne en raison même de son homosexualité. Le lobby LGBT a imposé un nouveau sens. L'homophobie résulterait de toute opposition aux revendications du lobby LGBT : le mariage pour tous, l'adoption pour tous, le recours à la PMA ou à la GPA pour des personnes de même sexe...

En changeant le sens des mots, les programmes d'action du gouvernement, qui entendent lutter pour l'égalité, contre les stéréotypes et contre l'homophobie, mettent en place une nouvelle vision de la société pour « réformer notre civilisation ». Ce phénomène n'est pas réservé à la France. Il est mondial et sa promotion se fait aussi par les instances internationales (ONU, Conseil de l'Europe, Parlement européen...)

Nouveau Féminisme Européen

INSTANCES INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

ONU

Sommet mondial de Pékin sur la femme (1995)

C'est l'ONU qui a utilisé le concept de *genre* pour la première fois dans des textes officiels lors du Sommet mondial sur la Femme à Pékin en 1995. Depuis, le Conseil de l'Europe, le Parlement européen, l'UNESCO... ont suivi. Ainsi le mot *genre* a remplacé progressivement le mot *sexe* dans les textes officiels, c'est-à-dire, les conventions, les résolutions et les directives européennes.

Au cœur de cette évolution, le Sommet Mondial de la Femme de 1995 avait suscité une espérance sans précédent sur l'engagement des femmes dans la société. On sait qu'elle a été aussi le lieu d'affrontements idéologiques et de diffusion d'un nouveau vocabulaire, signe d'une remise en cause de l'anthropologie humaine, par exemple les droits sexuels et génésiques.

A Pékin, le comité directeur de la conférence a proposé la définition suivante :

« Le genre se réfère aux relations entre hommes et femmes basées sur des rôles socialement définis que l'on assigne à l'un ou l'autre sexe ».

Gender Mainstreaming

<http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/critical.htm#gender>

L'intégration du genre a été approuvée en tant que stratégie pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes par la [quatrième Conférence mondiale sur les femmes](#) à Beijing en 1995. L'[Organisation des Nations Unies Conseil économique et social \(ECOSOC\)](#) a adopté des conclusions concertées 1997 / 2 sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et programmes dans le système des Nations Unies lors de sa réunion de coordination le 18 Juillet 1997. L'importance de la stratégie d'intégration entre les sexes a été réaffirmé par l' [Assemblée générale](#) à sa [troisième session extraordinaire vingt-](#) en Juin 2000 et dans des résolutions ultérieures. En 2004, le Conseil a examiné la mise en œuvre des conclusions concertées 1997 / 2. La récente résolution sur la plupart des gender mainstreaming a été adopté à la session de fond 2006 du Conseil économique et social (résolution 2006/36 du Conseil).

"L'intégration du genre est le processus d'évaluation des incidences pour les femmes et les hommes de toute action planifiée comprenant la législation, les politiques et programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux, et comme une stratégie pour des femmes aussi bien que les préoccupations des hommes et des expériences une intégrale dimension de la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes dans tous, économique et sociale des sphères politiques afin que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne se perpétue pas. Le but ultime est de parvenir à l'égalité des sexes. " (ECOSOC 1997 / 2)

La Commission joue un rôle de catalyseur dans la promotion de l'égalité des sexes au niveau national et au sein du système des Nations Unies. Ses travaux ont conduit à des efforts accrus pour intégrer une perspective sexospécifique dans les travaux des autres commissions techniques de la [Commission économique des Nations Unies Conseil économique et social \(ECOSOC\)](#), le travail de l' [Assemblée générale](#) sur les droits fondamentaux des femmes, ainsi que les travaux de le [Conseil de sécurité](#) sur les femmes, la paix et la sécurité.

Conseil de l'Europe

1- Résolution 1728 sur la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Avril 2010.

En 2010, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe précisait que *« l'identité de genre désigne l'expérience intime et personnelle de son genre telle que vécue par chacun. »*

2- Convention européenne sur la prévention et la lutte contre la violence faite à l'égard des femmes et la violence domestique.

11 mai 2011

Le Conseil de l'Europe qui compte 47 Etats membres vient d'adopter à Istanbul, le 11 mai 2011, une nouvelle Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Pour la première fois, un texte supra-national d'une portée juridique contraignante, définit le « genre ». Dans son article 3c la Convention stipule :

« Le terme « genre » désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits, qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes. »

Le Conseil de l'Europe définit le « genre »

Dans le rapport explicatif, les rédacteurs précisent les raisons de définir le « genre ».

« Etant donné que la convention place l'obligation de prévenir et de combattre la violence à l'égard des femmes dans le cadre plus large de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, les rédacteurs ont jugé important de définir le terme « genre ». Dans le contexte de la présente convention, le terme « genre », fondé sur les deux sexes, masculin et féminin, explique qu'il existe également des rôles, des comportements, des activités et des attributs socialement construits, considérés comme étant appropriés pour les femmes et les hommes par une société donnée. La recherche a montré que certains rôles ou stéréotypes reproduisent des pratiques non désirées et dommageables, et contribuent à présenter la violence à l'égard des femmes comme acceptable. Pour dépasser ces rôles attribués aux femmes et aux hommes, l'article 12 (1) définit l'éradication des préjugés, des coutumes, des traditions et des autres pratiques, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité de la femme ou sur un rôle stéréotypé des genres, comme une obligation générale aux fins de prévenir la violence à l'égard des femmes. Dans d'autres sections, la convention appelle à

comprendre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, en tenant dûment compte des différences entre les femmes et les hommes, pour orienter dans ce sens toutes les mesures de protection et de soutien des victimes. Cela signifie que ces formes de violence doivent être considérées à la lumière de l'inégalité courante entre les femmes et les hommes, des stéréotypes existants, des rôles associés aux sexes et de la discrimination à l'égard des femmes, afin d'embrasser correctement la complexité du phénomène. En vertu de cette définition, le terme « genre » n'est pas conçu pour remplacer les termes « femmes » et « hommes » utilisés dans la convention. » (43)

3- Journée internationale contre l'homophobie 17 mai 2013

<http://hub.coe.int/fr/web/coe-portal/what-we-do/human-rights/homophobia?dynLink=true&layoutId=128&dlgroupId=10226&fromArticleId=>

À l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (IDAHO), le 17 mai, le Secrétaire Général appelle les Etats membres à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Le Conseil de l'Europe est à la pointe de la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, notamment au moyen du Projet LGBT qu'il met en œuvre actuellement...



Question écrite No. 638 au Comité des Ministres | Doc. 13222 | 04 juin 2013

Déconstruction obligatoire des « stéréotypes de genre » et violation des droits des parents

By : [M. Luca VOLONTÈ](#), Italie, PPE/DC

Le Gouvernement français a entrepris d'imposer, dès la rentrée scolaire 2013, à tous les enfants âgés de 6 ans et plus au sein des écoles publiques et privées (même confessionnelles), un nouvel enseignement sexuel obligatoire adoptant l'approche de la « *théorie du genre* ». Ce projet gouvernemental provoque une immense inquiétude parmi les parents d'élèves et les enseignants.

Présenté sous couvert de promouvoir l'égalité sexuelle et de lutter contre l'homophobie, le but de cet enseignement est de « substituer à des catégories comme le sexe (...) le concept de genre qui (...) montre que les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas fondées sur la nature, mais sont historiquement construites et socialement reproduites » (Mme Julie Sommaruga, députée, Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, 28 février 2013). Dans sa lettre aux recteurs d'Académie du 4 janvier 2013, le ministre français de l'Éducation nationale, M. Vincent Peillon, a déclaré que « le gouvernement s'est engagé à s'appuyer sur la jeunesse pour changer les mentalités ». Selon lui, le but de l'école est « d'arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel. » (L'Express, 2 septembre 2012).

Le contenu précis de cet enseignement est encore en cours d'élaboration. Dans un rapport de décembre 2012, l'Inspection générale des affaires sociales recommande que l'école s'engage dans la « *lutte contre les stéréotypes de genre ... dès le plus jeune âge* », qu'elle déconstruise « *l'idéologie de la complémentarité* » entre la femme et l'homme, qu'elle remplace les appellations « *garçons* » et « *filles* » par des termes sexuellement neutres tels que « *amis* » ou « *enfants* ». L'école devrait empêcher le processus de « *différenciation sexuée* » et l'intériorisation psychosociale par les enfants de leur identité sexuelle.

Ce prétendu « enseignement » n'est pas scientifiquement fondé, si bien que pour la très large proportion de la population qui n'adhère pas à cette « théorie du genre », cet enseignement est de l'endoctrinement. Il met en

danger l'équilibre psychologique des enfants et les parents seront pris au piège : ils devront expliquer à leurs enfants qu'il ne faut pas croire tout ce qui est dit à l'école, mais qu'il faut se taire pour ne pas avoir d'ennuis avec l'idéologie officielle. Un tel programme, s'il est mis en œuvre, violera de façon manifeste l'intérêt supérieur des enfants et les droits naturels des parents.

La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît que « la famille est l'élément naturel et fondamental de la société » (art. 16.3) et que « les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » (art. 26.3). En ratifiant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les Etats se sont engagés « à respecter la liberté des parents de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions » (art. 18.4). De façon plus explicite encore, la Convention européenne des droits de l'homme énonce que « L'Etat, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques » (Protocole additionnel, art. 2).

M. Volonté,

Demande au Comité des Ministres,

Le Comité des Ministres peut-il réaffirmer :

- que l'instruction doit être objective et que dans une démocratie l'Etat ne doit pas prétendre manipuler la psychologie des enfants ?
- que les parents, et non pas l'Etat, sont les éducateurs de leurs enfants ?

Quelle action le Comité des Ministres va-t-il entreprendre pour s'assurer que le contenu de ce programme ne soit pas de l'endoctrinement, mais qu'à l'inverse il soit objectif, respectueux des enfants et des droits des parents ?



Rapport | Doc. 13223 | 07 juin 2013

Lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et sur l'identité de genre

Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Rapporteur : [M. Håkon HAUGLI](#), Norvège, SOC

Origine: Renvoi en commission: [Doc. 13007](#), Renvoi 3906 du 1er octobre 2012.2013 - Troisième partie de session

Résumé

Depuis 2010, année où l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres ont adopté des textes d'une portée considérable sur la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et sur l'identité de genre, d'importantes avancées positives ont eu lieu dans quelques Etats membres du Conseil de l'Europe, notamment la mise en œuvre de mesures législatives, de plans d'action et de stratégies spécifiques.

Malgré ces avancées, il reste que les préjugés à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles et transgenres (LGBT) sont très répandus dans la société. La discrimination à leur encontre reste un problème majeur, comme l'indiquent les atteintes répétées à leur liberté d'expression et à leur droit de réunion pacifique, et l'incapacité des autorités à les protéger contre les violences homophobes et transphobes. L'adoption de textes ou projets de textes législatifs sur l'interdiction de la «propagande homosexuelle» dans des pays comme la Lituanie, la République de Moldova, la Fédération de Russie et l'Ukraine est en contradiction avec les obligations juridiques de ces pays. Cette démarche risque également de légitimer les préjugés contre les personnes LGBT, lesquels sont trop souvent alimentés par des propos inconsidérés de responsables politiques et d'autres personnalités officielles.

Les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient prendre des mesures pour prévenir la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, promouvoir l'égalité et lutter contre l'homophobie et la transphobie. La République de Moldova, la Pologne et la Fédération de Russie devraient exécuter pleinement les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le Comité des Ministres devrait continuer à renforcer ses activités dans cette région pour veiller à la pleine application de sa Recommandation CM/Rec(2010)5.

<http://assembly.coe.int/ASP/XRef/X2H-DW-XSL.asp?fileid=19779&lang=FR>



COMMISSION EUROPÉENNE

Emploi et droits sociaux

- Emploi, affaires sociales et égalité des chances
- Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité
- Dialogue social
- Droit du travail
- **Égalité des sexes**
- Évolution sociale et démographique
- Exclusion sociale
- Financements pour l'emploi et la solidarité sociale
- Fonds européen d'ajustement à la mondialisation
- Fonds social européen
- Pensions
- Protection sociale
- Santé et sécurité au travail
- Travailler à l'étranger

Employment and social rights

- Employment, social affairs and equal opportunities
- European Globalisation Adjustment Fund
- European Social Fund
- Funding for employment and social solidarity
- **Gender equality**
- Health and safety at work
- Labour law
- More and better jobs
- Pensions
- Social and demographic trends
- Social dialogue
- Social inclusion
- Social protection
- Working abroad

PARLEMENT EUROPEEN

Directive européenne pour l'égalité et contre les discriminations

JO L 180 du 19 juillet 2000

29 juin 2000

http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/combating_discrimination/l33114_fr.htm

L'objectif de cette législation est de lutter contre les discriminations fondées sur la race ou l'origine ethnique. Ainsi, cette directive fixe des exigences minimales pour la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes dans les pays de l'Union européenne (UE). En décourageant la discrimination, elle devrait permettre d'augmenter la participation à la vie économique et sociale et de réduire l'exclusion sociale.

ACTE

Directive [2000/43/CE](#) du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

SYNTHÈSE

La présente directive est fondée sur le [principe d'égalité de traitement entre les personnes](#). Elle interdit toute discrimination directe ou indirecte fondée sur la race ou l'origine ethnique, de même que le harcèlement et tout comportement obligeant une personne à pratiquer une discrimination à l'encontre d'une autre.

La directive s'applique à toutes les personnes et à tous les secteurs d'activité, en matière:

- d'accès à l'emploi et aux activités non salariées, notamment lors du recrutement;
- de conditions de travail, y compris concernant la promotion hiérarchique, la rémunération et le licenciement;
- d'accès à la formation professionnelle;
- d'engagement dans les organisations de travailleurs ou d'employeurs ainsi que dans toute organisation professionnelle;
- d'accès à la protection sociale et aux soins de santé;
- d'éducation;
- d'avantages sociaux, d'accès aux biens et aux services, notamment au logement.

La directive ne s'applique pas aux différences de traitement fondées sur la nationalité, ni aux conditions d'admission et de séjour des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne (UE).

Dérogations au principe d'égalité de traitement

Dans le domaine de l'emploi, une dérogation au principe peut être autorisée, lorsque la race ou l'origine ethnique constitue une exigence professionnelle essentielle. Cette dérogation doit être justifiée par la nature de l'activité ou les conditions de son exercice. Elle doit être légitime et proportionnée.

Enfin, la directive ne s'oppose pas aux actions positives, c'est-à-dire aux mesures nationales destinées à prévenir ou à compenser des désavantages liés à la race ou à l'origine ethnique.

Voies de recours et application du droit

Toute personne qui s'estime victime du non-respect du principe d'égalité doit pouvoir accéder à une procédure judiciaire et/ou administrative, ceci même si les relations en cause sont terminées. Les associations ou autres personnes morales intéressées peuvent également engager des procédures judiciaires pour le compte ou en appui du plaignant.

La charge de la preuve revient à la partie accusée, qui doit prouver qu'il n'y a pas eu violation du principe de l'égalité de traitement. La personne qui a porté plainte doit être protégée contre tout traitement ou toute conséquence défavorable résultant de son action en justice.

Dialogue social et dialogue civil

Les partenaires sociaux assurent la promotion de l'égalité de traitement, notamment à travers la surveillance des pratiques sur le lieu de travail, la rédaction de codes de conduite et la conclusion de conventions collectives. De façon générale, la directive encourage la conclusion d'accords établissant des règles de non-discrimination dans les domaines qui relèvent de la négociation collective.

Le dialogue civil avec les organisations de la société civile concernées est également encouragé.

Organismes de promotion du principe

Chaque État membre doit établir au moins un organisme dédié à la lutte contre les discriminations, chargé en particulier de l'aide aux victimes et de la conduite d'études indépendantes.

Contexte

La présente directive est complétée par des dispositions sur [l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail](#).

Le traité de Lisbonne (article 19 du traité sur le fonctionnement de l'UE) fournit une base juridique pour lutter contre toute forme de discrimination basée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Termes clés

- Discrimination directe : discrimination causée lorsqu'une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable.
- Discrimination indirecte : discrimination causée lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner un désavantage particulier par rapport à d'autres personnes. À moins d'être objectivement justifié par un objectif légitime et si les moyens de réaliser cet objectif sont appropriés et nécessaires.
- Harcèlement : comportement indésirable qui a pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. La notion de harcèlement peut être définie conformément aux législations et pratiques nationales des États membres.

Rapport sur l'élimination des stéréotypes liés au genre dans l'Union européenne

13 mars 2013

Rapport Tamara Liotard :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=//EP//TEXT+REPORT+A7-2012-0401+0+DOC+XML+Vo//FR>

<http://europe-liberte-securite-justice.org/2013/04/02/discussion-commune-au-parlement-europeen-crise-economique-stereotypes-lies-au-genre-et-situation-des-femmes-en-afrique-du-nord/>

La Néerlandaise Kartika Tamara Liotard a quant à elle présenté le rapport sur l'élimination des stéréotypes liés au genre dans l'UE. Les stéréotypes liés au genre entraînent une augmentation de l'écart salarial entre les femmes et les hommes, soit – 16,4 % dans l'UE. La députée a énuméré une série d'obstacles : les femmes plus âgées sont plus exposées à la pauvreté à cause de la pension faible dont elles bénéficient, une Européenne sur cinq en Europe est à risque de violences physiques et psychologiques dans sa vie et, enfin, la plupart des employés des organes politiques sont de sexe masculin. Par ailleurs, les stéréotypes concernent aussi le statut migratoire, l'âge, le handicap et l'orientation sexuelle. Elle a souligné qu'il faut éliminer les stéréotypes, par exemple, quand on définit la femme comme un objet de plaisir ou quand on assume que ce sont les femmes qui doivent prendre soin des enfants.

Cependant, le Parlement européen a rejeté une disposition préconisant l'interdiction de toutes formes de pornographie dans les médias, Internet compris.



PARLEMENT EUROPÉEN

2009-2014

Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

2012/2273 (INI)

2.5.2013

PROJET DE RAPPORT

sur Génécicide: les femmes manquantes?

(2012/2273(INI))

Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Rapporteure: Antigoni Papadopoulou

FRANCE

Recommandation sur les équivalents français du mot “gender”

Recommandation de la COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE,
Journal Officiel 22 juillet 2005

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/34/CTNX0508542X.htm>

« L'utilisation croissante du mot “genre” dans les médias et même les documents administratifs, lorsqu'il est question de l'égalité entre les hommes et les femmes, appelle une mise au point sur le plan terminologique.

On constate en effet, notamment dans les ouvrages et articles de sociologie, un usage abusif du mot “genre”, emprunté à l'anglais “gender”, utilisé notamment en composition dans des expressions telles “gender awareness, gender bias, gender disparities, gender studies...”, toutes notions relatives à l'analyse des comportements sexistes et à la promotion du droit des femmes. Le sens en est très large, et selon l'UNESCO, “se réfère aux différences et aux relations sociales entre les hommes et les femmes” et “comprend toujours la dynamique de l'appartenance ethnique et de la classe sociale”. Il semble délicat de vouloir englober en un seul terme des notions aussi vastes.

En anglais, l'emploi de “gender” dans ces expressions constitue un néologisme et correspond à une extension de sens du mot qui signifie “genre grammatical”. De plus, ce terme est souvent employé pour désigner exclusivement les femmes ou fait référence à une distinction selon le seul sexe biologique.

Or, en français, le mot sexe et ses dérivés sexiste et sexuel s'avèrent parfaitement adaptés dans la plupart des cas pour exprimer la différence entre hommes et femmes, y compris dans sa dimension culturelle, avec les implications économiques, sociales et politiques que cela suppose.

La substitution de “genre” à sexe ne répond donc pas à un besoin linguistique et l'extension de sens du mot “genre” ne se justifie pas en français. Dans cette acception particulière, des expressions utilisant les mots “genre” et a fortiori l'adjectif “genré”, ou encore le terme “sexospécificité”, sont à déconseiller.

Toutefois, pour rendre la construction adjectivale du mot “gender”, fréquente en anglais, on pourra préférer, suivant le contexte, des locutions telles que hommes et femmes, masculin et féminin ; ainsi on traduira “gender equality” par égalité entre hommes et femmes, ou encore égalité entre les sexes.

La Commission générale de terminologie et de néologie recommande, plutôt que de retenir une formulation unique, souvent peu intelligible, d'apporter des solutions au cas par cas, en privilégiant la clarté et la précision et en faisant appel aux ressources lexicales existantes. »

<http://www.csa.fr/Etudes-et-publications/Les-dossiers-d-actualite/Langue-francaise-Le-choix-des-termes-publies-au-Journal-officiel-pour-designer-de-nouvelles-realites>

Recommandation sur les équivalents français du mot “gender mainstreaming”

Recommandation de la COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE,
Journal Officiel 4 mars 2006

http://clec.uaicf.asso.fr/devorant_lalanguedanslentreprise_218.htm

Le *Journal officiel* du 4 mars, traitant du vocabulaire des sciences humaines, nous informait que *gender mainstreaming* devait être traduit par **paritarisme**, n. m., action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La diffusion de la théorie du genre en France

9 janvier 2013

<http://www.nouveaufeminisme.eu/Actualites/La-diffusion-de-la-theorie-du-gender-en-France>

Le député de l'Ain Xavier BRETON et le député de Haute-Savoie Virginie DUBY-MULLER viennent de déposer une proposition de résolution demandant la création d'une commission d'enquête sur l'introduction et la diffusion de la théorie du genre en France. Elle est soutenue à ce jour par une quarantaine de députés.

Cette proposition de loi comporte un article unique :

En application des articles 137 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale, est créée une commission d'enquête de trente membres chargée :

- d'établir précisément les vecteurs de promotion de la théorie du genre dans notre pays
- d'en évaluer les conséquences pour la collectivité nationale.

L'exposé des motifs précise que « la théorie du genre ne se fonde plus sur la différence des sexes mais sur celle des sexualités. En revendiquant une égalité abstraite entre hommes et femmes, les tenants de cette théorie prétendent mettre fin à la discrimination que subiraient les femmes depuis des siècles par rapport aux hommes. Si toute lutte contre les discriminations fait, a priori, l'unanimité, il faut toutefois s'assurer que l'argument avancé ne sert pas un objectif qui ne dit pas son nom, celui de généraliser l'introduction en France de la théorie du genre, dans son sens subversif de l'indifférenciation des sexes qui pourrait inspirer notre législation. »

Les députés s'interrogent sur les conséquences, pour une société, de l'indifférenciation des sexes et sur la diffusion d'une telle théorie dans les écoles, les collèges ou les lycées.

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion0482.asp>

Contre les violences et les discriminations commises en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

31 Octobre 2012

http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/11/violence_v5+_06-2011.pdf

En application à la Convention européenne du 11 mai 2011, le gouvernement a adopté un programme d'action, le 31 octobre 2012 :

« Programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. »

Ce programme a pour objectif de s'appuyer sur la jeunesse pour faire évoluer les mentalités. Ainsi, « la formation initiale des personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation intègrera une sensibilisation à la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. » (page 9)

Ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique

15 mai 2013

http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/ratification_prevention_lutte_violences_femmes.asp

Extrait du compte rendu du Conseil des ministres du 15 mai 2013

La ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, a présenté un projet de loi autorisant la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique.

Cette convention a été adoptée par le comité des ministres du Conseil de l'Europe le 7 avril 2011. Elle a été signée par la France le 11 mai 2011. Elle entrera en vigueur une fois que dix pays l'auront ratifiée.

La ratification de cette convention répond à l'engagement constant de la France, à l'échelle nationale comme sur la scène internationale, pour mieux prévenir et réprimer les violences faites aux femmes, et protéger plus efficacement les victimes de ces violences.

L'objectif de la convention est d'ériger des standards minimums en matière de prévention, de protection des victimes et de poursuite des auteurs. Cette convention est par ailleurs le premier texte international juridiquement contraignant à inclure des dispositions de nature à combattre le phénomène des crimes prétendument commis au nom de l'honneur.

Programme d'actions Gouvernemental

contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre

Résumé

L'orientation sexuelle, réelle ou supposée, motive aujourd'hui encore trop souvent la moquerie, l'insulte ou l'agression.

En France, d'après les dernières enquêtes réalisées, un homosexuel sur quatre a déjà été agressé physiquement en tant qu'homosexuel au cours des dix dernières années, et un sur deux a déjà été agressé verbalement. Les jeunes sont encore trop souvent victimes de harcèlement en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Cela plonge beaucoup d'entre eux dans une grande souffrance et les expose à un risque accru de suicide.

...

Ce programme a fait l'objet d'une large consultation et d'un travail interministériel inédit. Il a été conçu en lien étroit avec les associations. Six groupes de travail portant sur la lutte contre les stéréotypes, la lutte contre les discriminations dans l'emploi, les mesures contre les violences, les actions à l'égard des services sociaux, l'action internationale et les parcours des personnes trans se sont réunis en septembre et octobre 2012.

S'attaquer Aux Racines : Réintégrer Les Droits Humains et L'égalité des Genres dans le Programme de Développement pour l'après-2015

11 avril 2013

<http://www.awid.org/fre/Media/Getting-at-the-roots>



Le document suivant a été présenté par l'AWID comme une contribution à la Consultation Thématique Mondiale de UNICEF/UN Women "Remédier Aux Inégalités", Octobre 2012.

Par Mayra Moro-Coco et Natalie Raaber

Ce document vise à contribuer aux débats sur les causes fondamentales des inégalités – notamment de l'inégalité des genres – à l'intérieur du processus de développement post-2015. On examinera les lacunes des politiques et des pratiques antérieures de développement, ainsi que les répercussions de ces lacunes sur le programme de développement pour l'après-2015. Ce nouveau cadre de développement doit s'articuler autour d'une perspective genrée, intégrée et systématique, et d'un engagement politique résolu à protéger les droits des femmes. Plutôt que de se précipiter à discuter d'objectifs, on propose une réflexion approfondie sur certains aspects essentiels afin d'asseoir le cadre post-2015 dans les objectifs des instruments et ententes de droits humains existants. En guise de contribution initiale, l'AWID offre quelques recommandations que nous estimons cruciales pour envisager un développement à long terme, durable, inclusif et juste pour toutes et pour tous.

L'UNESCO

Pause au bureau : 20 sites pour se changer les idées. L'égalité des sexes expliquée en jeu de rôle

22 avril 2013

<http://www.journaldunet.com/management/vie-personnelle/site-pour-une-pause-au-bureau/jeu-sur-l-egalite-des-sexes.shtml>



Un jeu de simulation pour s'informer sur les inégalités entre hommes et femmes dans le monde. © Capture d'écran Unesco

Les hommes et les femmes sont-ils, à chaque tranche d'âge et dans tous les pays, inégaux de la même façon ? **L'Unesco propose un jeu de rôle en ligne pour en apprendre plus sur la thématique de l'égalité des genres.** A vous de choisir votre sexe, votre âge et votre domaine d'études dans un pays en particulier.

En fonction de ces critères, plusieurs observations vous seront délivrées, comme, par exemple, les inégalités d'accès à l'éducation. Une façon ludique d'en savoir plus sur un sujet encore largement discuté dans le monde de l'entreprise.

JUDITH BUTLER

http://www.lexpress.fr/culture/livre/nous-ne-sommes-pas-sexuellement-determines_820564.html



Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion.
Edition La Découverte. 2005

Il y a quinze ans, la philosophe Judith Butler bouleversait les sciences sociales en déclarant que les «genres», comme on dit aux Etats-Unis, ne seraient pas déterminés. Loin d'une vision étroite du féminisme, Judith Butler renouvelle la réflexion sur l'identité sexuelle. Une interview de l'Express du 6 juin 2005 donne la pensée de l'auteur : la masculinité et la féminité sont une construction sociale, nous apprenons dès l'enfance à jouer un rôle, à assumer la fonction « homme » ou la fonction « femme ». Cette analyse conduit donc à reformuler sa propre identité et à la remettre en question.

ETUDES DE GENRE

Paris VIII Vincennes



Site du Centre EF/EG : <http://www2.univ-paris8.fr/ef/>

Le Centre d'études féminines, aujourd'hui « Centre d'études féminines et d'études de genre », a été fondé à Paris 8 (Vincennes) en 1974 par Hélène Cixous. Contemporain des tout premiers programmes universitaires consacrés à l'étude des questions féminines ou féministes (*Women's Studies*), qui virent le jour aux États-Unis au début des années mille neuf cent soixante-dix, il reste à ce jour en France l'un des plus importants centres de recherche universitaire habilité à délivrer des diplômes dans ce domaine de recherches.

Le **Centre d'études féminines et d'études de genre** est une composante spécifique de l'université, rattachée à l'UFR « Textes & Sociétés ».

Il propose la préparation de deux diplômes :

- le **Master** « Genre(s), pensées des différences, rapports de sexe »
- le **Doctorat en Études de genre**, seule formation doctorale en France dans ce domaine.

Objectif

Le Master « Genre(s), pensées des différences, rapports de sexe » de Paris 8 est une formation pluridisciplinaire. Il vise à interroger la construction, la représentation et l'inscription des identités et des différences de sexe dans les sociétés, les cultures, les institutions, les discours et les textes. La question des rapports « de sexe » affecte toutes les pratiques sociales et traverse tous les champs de pensée. Le Master « Genre(s), pensées des différences, rapports de sexe » cherche donc à favoriser les démarches transversales et transdisciplinaires, à la mesure de son objet.

Introduction aux études sur le genre

Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard
Editeur : De Boeck



Collection : Ouvertures politiques. Ed. De Boeck

Nouvelle édition de cet ouvrage qui propose un panorama clair et synthétique des notions et références essentielles des études sur le genre, en les illustrant par de nombreux exemples concrets.

Pourquoi offre-t-on des poupées aux filles et des voitures aux garçons ? Pourquoi les femmes gagnent-elles moins que les hommes ? Comment expliquer qu'elles effectuent les deux tiers du travail domestique ? Pourquoi est-ce si mal vu pour un homme d'être efféminé ? Le pouvoir est-il intrinsèquement masculin ?

Il s'agit là de quelques-unes des nombreuses questions auxquelles s'intéressent les études sur le genre, devenues depuis une trentaine d'années non seulement un champ de connaissances, mais aussi un outil d'analyse incontournable en sciences humaines et sociales.

Au-delà de la variété des phénomènes étudiés, l'ouvrage souligne plusieurs partis pris essentiels des études sur le genre : les différences systématiques entre femmes et hommes sont le résultat d'une construction sociale et non pas le produit d'un déterminisme biologique ; l'analyse ne doit pas se limiter à l'étude « d'un » sexe, mais porter sur leurs relations ; le genre est un rapport de domination des hommes sur les femmes, dont les modalités et l'intensité sont sans cesse reconfigurées.

Ce manuel propose un panorama clair et synthétique des notions et références essentielles des études sur le genre, en les illustrant par de nombreux exemples concrets.

Septembre 2012

Sciences-Po - Paris

(Article NFE 28 mai 2010, in www.nouveaufeminisme.eu)

Depuis septembre 2011 des cours obligatoires sont consacrés à l'enseignement du Gender, intitulé : Programme Présage.

À l'origine du projet, deux femmes économistes de l'OFCE, soutenues par Jean-Paul Fitoussi, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et par Emmanuelle Latour de l'Observatoire de la parité créé en 1995. Celles-ci déclarent qu'il faut en finir avec l'inégalité entre les hommes et les femmes dans l'entreprise. Pour les promoteurs de l'opération, le but est éminemment politique : « On veut faire progresser le combat contre les inégalités entre homme et femmes. »

Jean-Paul Fitoussi se met à rêver : « Cet enseignement va réveiller les consciences » (*Libération*, 26 mai 2010). Il n'y aura plus de différence de salaire, plus de réunion tardive (vive les *after work* !), et enfin le partage des tâches à la maison.

Si ce n'était que cela, on pourrait presque être d'accord. Encore faudrait-il savoir sur quoi se fonde cette égalité.

Une réflexion identitaire

En regardant d'un peu plus près, on comprend mieux l'intention. En particulier, grâce à l'évènement initiatique baptisée [Queerqueek](#) (La semaine *queer*) de Sciences Po, lancée du 3 au 6 mai 2010, comme une avant-première des *Gender studies*. Car bien que les créatrices s'en défendent, il s'agit bien d'une étude centrée sur une réflexion identitaire.

Le programme de cette *Semaine queer* — « semaine du genre et des sexualités » — est explicite. **L'individu postmoderne ne se reconnaît plus dans la société « hétérosexiste » : la différence des sexes est une dictature puisqu'elle est imposée par la nature. Pour être libre, l'individu doit pouvoir se choisir. Son droit le plus fondamental est « le droit d'être moi », de se choisir en permanence alors que la nature impose d'être un homme ou une femme.**

QUEER WEEK 2012

5 mars 2012

<http://www.sciencespo.fr/evenements/#/?lang=fr&id=738>



La 3ème édition de la **Semaine consacrée aux questions sur le genre et la sexualité, « Queer Week »**, nous interroge sur le discours dominant du genre et de la sexualité et son impact sur notre identité dans ce qu'elle a de plus intime. A travers des conférences, des projections cinématographiques et des ateliers, la Queer Week vous propose de vous confronter aux différences et à une pensée alternative sur ce qui nous définit.

Quatre jours pour se questionner sur nous-mêmes et notre rapport aux autres. Cette année, le Programme **Presage** dédié à la Recherche et à l'Enseignement des SAvoirs sur le GENre à Sciences Po, collabore avec ce qui, depuis 2010, est une initiative étudiante unique.

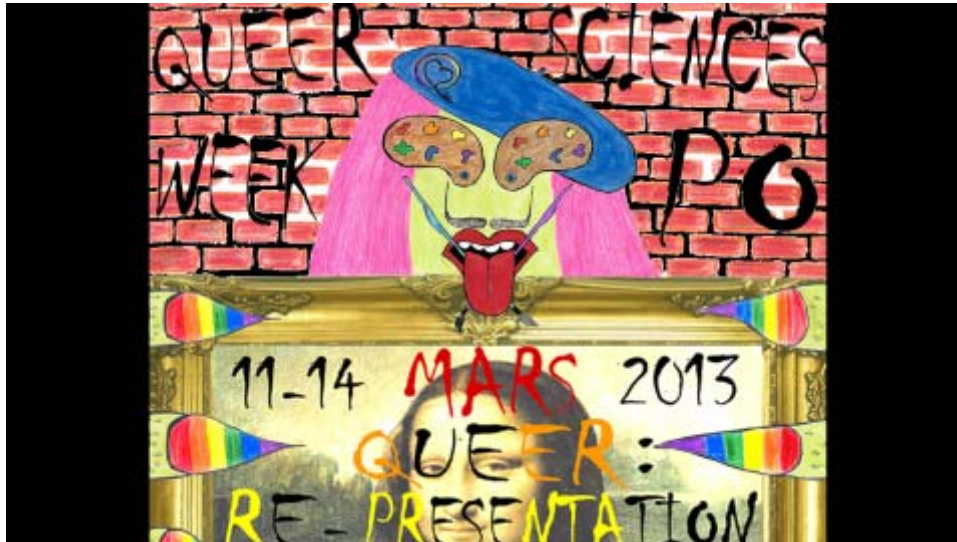
Projet collectif d'élèves de Sciences Po en collaboration avec Presage, OFCE-Sciences Po

<http://queerweek.com>

QUEER WEEK 2013

3 janvier 2013

<http://www.sciencespo.fr/evenements/?lang=fr&id=1626>



Queer : re-présentations, Le queer dans les arts

LUNDI 11 MARS 2013 : BANDE DESSINEE

- 19h15- 21h15 : Cocktail et vernissage de l'exposition de bande dessinée, dans le hall du 13 rue de l'Université.
- 17h-19h : Atelier Bande dessinée avec Julie Maroh à Sciences Po (C921), 10€.
- 17h-19h : Conférence inaugurale "Décryptages de Foucault et Wittig" avec Anne Garréta

MARDI 12 MARS 2013 : CINEMA

- 17h-19h : Conférence-débat "Le cinema porno féministe" avec David Courbet et Jennifer Lyon Bell (amphi Jean Moulin).
- 19h15-21h15 : Festival de court-métrages à Sciences Po (amphi Boutmy).
- 19h15-21h15 : Atelier Drag King avec Louis-e de Ville à Sciences Po (salle E. d'Eichthal), 10 €

MERCREDI 13 MARS 2013 : LITTERATURE

- 14h45-16h45 : Atelier Ecriture avec Anne Garréta (salle S13 - 13 rue de l'Université).
- 17h-19h : Projection et commentaire du film XXY à Sciences Po (amphi Jean Moulin).
- 19h15-21h15 : Conférence "Littérature lesbienne, féministe et post-coloniale" avec Jules Falquet et Marie-Hélène Bourcier (amphi Jean Moulin).

JEUDI 14 MARS 2013 : ARTS SCENIQUES

- 14-16h : Atelier Danse avec Elsa Zanzibar au Centre LGBT
- 16h30- 18h30 : Conférence "Performances scéniques : espaces de subversion" avec Héléne Marquié et Philippe Reigné au Centre LGBT.
- 22h30-3h : soirée de clôture au Tango

Prix de la Ville de Paris pour les Etudes de Genre

4 juillet 2012

http://www.paris.fr/pro/chercheurs/2d3es-appels-a-projets/prix-de-la-ville-de-paris-pour-les-etudes-de-genre/rub_9587_stand_75217_port_23607

PARIS



Depuis 2006, avec le Prix de thèse sur les Etudes de Genre, la Ville de Paris encourage la recherche sur les relations femmes/hommes. Afin de promouvoir les politiques d'égalité et contribuer à la diffusion des connaissances sur ces sujets, la Ville de Paris, en partenariat avec l'Institut Emilie du Châtelet, décernera cette année le prix à deux lauréat-es récompensant les travaux de thèses réalisés dans un établissement parisien traitant des questions de genre. En 2012, ce prix est initié conjointement par Fatima LALEM, adjointe au Maire de Paris chargée de l'égalité femmes/hommes et Jean-Louis MISSIKA, adjoint au Maire chargé de l'innovation, de la recherche et des universités.

Ainsi, cette année, le prix sera porté à 10 000 €, 5 000 € pour chacun-e des deux lauréats-es. Il marque ainsi la volonté et l'intérêt de la Ville de Paris pour que les études de genre s'affirment comme un sujet de recherche fondamental dans le milieu universitaire, quelles que soient les disciplines concernées.

Les candidatures seront déposées en ligne sur www.recherche.paris.fr. Le règlement, les questions-réponses et toutes les pièces nécessaires aux dépôts des dossiers pourront être consultés à cette adresse.

L'appel à projets est aujourd'hui en ligne et la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **25 septembre 2012**.

Pour être éligibles, les jeunes universitaires français ou étrangers doivent avoir soutenu leur thèse :

- dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche parisien
- et depuis moins de 5 ans, soit après le 1er janvier 2007.

CONGES PARENTAL pour l'EGALITE de GENRE

Le congé parental pourrait être en partie réservé au père

1^{er} février 2013

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2013/02/01/09005-20130201ARTFIG00358-une-partie-du-conge-parental-pourrait-etre-reservee-au-pere.php>

La ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, propose d'obliger les pères à prendre une partie du congé parental ou de les y inciter financièrement.

Après avoir jugé le congé parental trop long et mal rémunéré, Najat Vallaud-Belkacem dit l'importance à ses yeux de mieux partager ce dispositif entre les deux parents. Dans un entretien [aux Échos](#), la ministre des Droits des femmes propose qu'une «période au minimum de six mois soit réservée au second parent». Cette mesure s'adresserait plus particulièrement aux hommes car ils ne sont que 2 à 3% à en bénéficier.

Congé parental : une réforme annoncée depuis des années

08 mars 2013

http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/03/08/conge-parental-une-reforme-annoncee-depuis-des-annees_1845066_3224.html

Monique Boutrand, secrétaire nationale de la CFDT Cadres, membre du Conseil économique [social](#) et environnemental, dans une tribune publiée sur [LeMonde.fr](#) le 7 mars 2011, propose la mise en place d'un "*vrai congé de paternité significativement long [deux mois] pour **modifier les représentations sexuées dans le travail***".

En 2001, à l'initiative de Ségolène Royal, la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, le gouvernement de Lionel Jospin avait mis en place un congé paternité de quinze jours, rémunérés à 100 % du salaire. Jusqu'alors, les pères ne disposaient que d'un "congé de solidarité familiale" de trois jours tandis que les mères pouvaient s'arrêter seize semaines pour les deux premiers enfants et vingt-six semaines à partir du troisième.

Un congé parental pour un couple d'homosexuelles

8 octobre 2012

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/10/08/01016-20121008ARTFIG00493-un-conge-parental-pour-un-couple-d-homosexuelle.php>

C'est une première dans l'administration. Le Conseil général de Seine-et-Marne vient d'accorder à l'une de ses salariées, dont la compagne doit accoucher dans un mois, un congé de parentalité.

«Cette salariée a sollicité un congé que l'on appelle traditionnellement «de paternité», raconte Vincent Eblé, président PS du Conseil général. Il est vrai que je me suis interrogé,

mais j'ai rapidement dit «oui»: ce que l'on accorde naturellement à un homme, il me semblait raisonnable de l'accorder à une conjointe! À partir du moment où [la légalisation du mariage entre deux personnes du même sexe](#) est tranchée -et pour moi elle l'est- il me semble normal de traiter tous les couples de la même façon».

Rappelons que le 20 mars 2006 : Le Tribunal des Affaires de la Sécurité sociale de Nantes a déclaré : Pas de congé paternité pour le couple homosexuel
<http://www.babyfrance.com/actus-bebe/pas-de-conge-paternite-pour-le-couple-homosexuel.html>

Le tribunal des affaires de sécurité sociale (Tass) de Nantes a rendu hier sa décision dans l'affaire qui opposait la caisse d'assurance maladie (CPAM) à 2 homosexuelles, mères d'un garçon de 21 mois et d'une petite fille de 15 jours, pour l'obtention d'un congé paternité. Après la naissance par insémination artificielle de leur premier enfant, Karine, 30 ans, dont la compagne Elodie, 29 ans, a accouché il y a 2 semaines, a réclamé à la CPAM un congé de paternité. Face au refus de la caisse d'assurance maladie, les deux jeunes femmes ont déposé plainte. Même si elles ne croyaient pas vraiment à une issue positive, Elodie et Karine se sont lancées dans une procédure judiciaire pour faire avancer leur combat, afin que « toutes les administrations prennent en compte les familles homoparentales, qui sont entre 100.000 et 200.000 en France ». Rappelons que le 23 février dernier, la Cour de cassation avait rendu une décision autorisant la délégation par les parents homosexuels de tout ou partie de l'autorité parentale à leur partenaire. De plus, le Parlement européen a formulé une recommandation contre les discriminations, notamment envers les couples homosexuels. Malgré tout, **le tribunal n'a pas donné raison aux deux homosexuelles et « a confirmé la position de la CPAM d'entendre la définition du père comme une personne sexuée masculin qui aurait un lien de filiation établi avec l'enfant »**, a déclaré leur avocat, Benoît Rousseau. « C'est une décision qui n'interprète pas la loi et la cantonne dans son acception précise. On ne peut pas compter sur la justice pour faire évoluer la loi », a-t-il regretté.

Le projet de loi sur le mariage prévoit de modifier l'attribution automatique du nom du père à l'enfant, pour "plus d'égalité entre l'homme et la femme".

4 février 2013

http://www.lepoint.fr/politique/mariage-gay-l-article-qui-fache-04-02-2013-1623756_20.php

"Cet article vise à ramener plus d'égalité entre l'homme et la femme", explique pour sa part Erwann Binet, le rapporteur de la loi sur le mariage pour tous. "Le nom du père est une conception patriarcale qui n'est plus à l'ordre du jour", insiste-t-il. Dans cette perspective, l'article a pour but de donner autant de place au patronyme de chacun des parents. Selon Claude Greff, ex-secrétaire d'État chargée de la Famille dans le troisième gouvernement Fillon, avec cet article, "c'est n'est pas un simple ajustement, mais une transformation totale de notre société".

PETITE ENFANCE

Rapport sur l'égalité entre les filles et des garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance

Décembre 2012

Rapport de l'IGAS :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000193/0000.pdf>

Recommandations pour lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge

Jeudi 28 mars 2013, Brigitte GRESY et Philippe GEORGES, membres de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, ont remis à Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, leur rapport sur l'égalité entre filles et garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance. Ce rapport propose quinze mesures pour changer réellement le mode de représentation des filles et des garçons et éduquer à l'égalité réelle dès le plus jeune âge.

Ce rapport s'intéresse à la façon dont, très tôt dans l'enfance, les systèmes de représentation assignent les petites filles et petits garçons à des comportements sexués, dits masculins ou féminins. Reproduits, confortés, légitimés, ces systèmes finissent par fermer aux unes et aux autres des opportunités de réalisation personnelle et la perspective d'une égalité véritable. Le rapport, fondé sur des études scientifiques, constate de nombreuses dysmétries d'approches entre les filles et les garçons, que ce soit en termes d'interactions des professionnels avec les enfants, d'activités et de jeux, de recours aux jouets et encore de littérature enfantine.

Le rapport souligne dès lors la nécessité de s'engager dans une éducation à l'égalité entre filles et garçons dès le plus jeune âge (0-3 ans) par le biais d'une démarche partenariale nommée « PASS-ÂGE ». Cette démarche repose sur cinq axes et quinze mesures parmi lesquelles la sensibilisation et la formation des personnels de crèches, la construction d'un pacte éducatif pour l'enfance, ou encore le développement de la mixité des professionnelles de la petite enfance. Le rapport propose également de mener une vaste politique de sensibilisation de la société et de responsabilisation des acteurs, notamment avec le monde du jouet, des vêtements, des livres et des médias.

Ces recommandations, ajoutées au travail du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, dont la première assemblée plénière s'est tenue ce jeudi, permettent de nourrir le travail du ministère des Droits des femmes, engagé plus que jamais dans la lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge. Comme le rappelle la ministre, nous avons besoin d'« un changement des mentalités, pour un changement de réalité. »

Recensement des initiatives pour l'égalité filles – garçons à l'école

A l'initiative du Ministère des Droits des femmes et en collaboration étroite avec le ministère de l'Education Nationale, un groupe d'étudiantes et étudiants de Paris 2 lance un recensement des outils existants pour valoriser l'égalité filles – garçons à l'école et dans l'enseignement supérieur. L'objectif : construire un outil opérationnel à destination des enseignantes, enseignants, directeurs et directrices d'établissements scolaires, afin de valoriser et d'encourager les initiatives menées sur les thèmes liés à l'égalité filles-garçons. L'enjeu sera au bout du compte de mettre à leur disposition un guide des intervenantes et intervenants sur ces questions, leur permettant de trouver plus aisément un interlocuteur ou une interlocutrice au niveau local.

Les stéréotypes garçons-filles s'imposent dès la crèche

28 mars 2013

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/03/28/01016-20130328ARTFIG00459-les-stereotypes-garcons-filles-s-imposent-des-la-creche.php?cmtpage=0>

Avant même d'entrer à l'école, les enfants sont exposés à de nombreux stéréotypes, selon ce rapport.

L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a remis ce jeudi un rapport à Najat Vallaud-Belkacem qui explique qu'avant 3 ans, les enfants sont déjà assignés à des rôles en fonction de leur sexe.

Jolies princesses contre superhéros. Dès la crèche, les enfants sont incités à se conduire en fonction des stéréotypes sexués, selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) remis ce jeudi à la ministre du Droit des femmes. Les jouets proposés aux enfants, les compliments différents qui leur sont faits, les attitudes qu'on leur demande d'adopter sont autant d'incitations invisibles, expliquent les auteurs, qui s'étaient vus chargés de cette mission par la ministre il y a trois mois. Najat Vallaud-Belkacem va maintenant «étudier avec attention» ce rapport avant de prendre d'éventuelles décisions.

A partir des observations menées, les auteurs ont constaté que «les petites filles sont moins stimulées, moins encouragées dans les activités collectives tandis que leur apparence est davantage l'objet des attentions des adultes». A l'inverse, «les préoccupations pour les activités physiques sont plus prononcées quand il s'agit des garçons». Au cours des échanges verbaux, «les professionnels interrompent plus fréquemment les filles que les garçons», relève aussi cette enquête. Les jouets utilisés renvoient également à «un monde binaire». Ainsi, ceux des garçons sont «plus nombreux et diversifiés que ceux des filles et sont associés à l'extérieur», alors que ceux des filles «sont plus limités en nombre» et «souvent réduits au champ des activités domestiques et maternelles». Ces jouets renvoient à des compétences différentes: plutôt verbales pour les filles, plutôt mathématiques et scientifiques pour les garçons.

Les stéréotypes sont aussi présents dans la littérature enfantine: ainsi, sur 78% des couvertures de livres pour enfants figure un personnage masculin, peu décrit par un attribut de genre (comme la barbe ou une casquette). A l'inverse, les personnages féminins «ne sont

décrits qu'à l'aide d'attributs considérés comme propres à leur sexe» (vêtements, éléments de coiffure...)

Une formation antisexiste n'avait rencontré aucun succès

Pour «une éducation à l'égalité entre les filles et les garçons dès la naissance», les auteurs du rapport font une série de recommandations, comme l'élaboration d'un kit de sensibilisation pour l'ensemble des crèches ou l'intégration dans les formations des personnels de la petite enfance d'un enseignement spécifique sur le sujet. Une telle formation, intitulée «pour une éducation non sexiste» existait déjà en Ile-de-France, mais a été supprimée faute d'inscription, indique *Libération*.

Les auteurs préconisent également l'ouverture d'autres crèches expérimentales sur le modèle de celle mise en place à Saint-Ouen, indique *Libération*. Le personnel encadrant de cette crèche veille spécifiquement à prodiguer une éducation neutre, en initiant par exemple aussi bien les filles que les garçons au bricolage. Un mode de fonctionnement inspiré de la Suède. Plus de petits garçons ou de petites filles, mais rien que des «amis».

Une crèche "gender" en France

17 février 2013

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/02/17/01016-20130217ARTFIG00157-sexisme-la-theorie-du-genre-fait-son-nid.php>

La crèche Bourdarias, visitée en septembre par Najat Vallaud-Belkacem et Dominique Bertinotti, applique la méthode suédoise de non-différenciation des sexes.

Gommer les différences homme-femme ? Des députés UMP veulent la création d'une commission d'enquête sur l'introduction et la diffusion de la « gender theory » en France.

Le «gender» est-il en train de gagner la société française? En 2010, Sciences Po créait l'événement avec la mise en place d'un enseignement obligatoire des septembre 2011. À la rentrée 2011, des manuels scolaires de SVT (science et vie de la Terre) faisaient scandale en abordant l'identité sexuelle sous le prisme du genre. Cet été, la nouvelle loi sur le harcèlement sexuel prenait en compte des circonstances aggravantes liées à l'identité de genre.

Le 7 septembre dernier, Najat Vallaud Belkacem, ministre pour le Droit des femmes, et Dominique Bertinotti, ministre déléguée chargée de la Famille, ont inauguré une crèche à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), qui ne fait pas la différence entre fillettes et garçonnetts au nom du combat contre les «clichés». Et, depuis la rentrée, les opposants au texte dénoncent un projet de loi fondé sur l'idéologie du genre et remettant en cause l'altérité sexuelle.

De quoi s'agit-il au juste? Les «gender studies» se penchent sur les fonctions de l'homme et de la femme dans la société en raison de leur différence sexuelle et les situations d'inégalité qui en découlent. Dans leur sillage, la théorie du genre, popularisée par la philosophe féministe américaine, Judith Butler établit une distinction entre l'identité sexuelle biologique et l'orientation sexuelle qui résulte d'une construction sociale et de choix personnels. Ainsi,

hommes et femmes se définiraient comme tels après en avoir décidé et en fonction de leurs pratiques.

Disparition des pronoms il ou elle

Aujourd'hui, une grande partie de la droite et les opposants au texte du mariage pour tous dénoncent un basculement des études de genre vers la théorie, voire l'idéologie du genre. Autrement dit, un passage de l'étude des stéréotypes à un dogme sur l'orientation sexuelle. «Ce n'est pas la lutte contre les discriminations qui nous pose question, mais la négation de l'altérité sexuelle», précise le député UMP animateur de l'Entente parlementaire pour la famille. Et de citer la au profit de celui, neutre, de «parent». Ou encore la proposition d'une députée PS de remplacer l'école maternelle, terme «genré», pour le remplacer par celui de «petite école» ou «première école».

«Il faut établir un véritable état des lieux de la pénétration de cette théorie dans l'ensemble de notre pays: politique de l'éducation, enseignement scolaire, enseignement supérieur, droits des femmes, droit de la famille, droit social, administration, justice... Les conséquences qu'elle implique représentent un tel bouleversement de notre contrat social que les Français sont en droit d'en être informés», plaident Xavier Breton et la députée UMP Virginie Duby-Muller. Tous deux ont déposé en décembre une demande de création d'une commission d'enquête sur l'introduction et la diffusion de la théorie du «gender» en France.

Leurs inquiétudes portent également sur la petite enfance et la diffusion de structures d'accueil qui, à l'instar de la crèche Bourdarias, gomme les différences entre petites filles et petits garçons. Cette expérience, lancée en 2009, inspirée du modèle suédois, se garde d'aller jusqu'aux pratiques de nos voisins telles que la disparition des pronoms «il» ou «elle» ou l'élimination de jouets trop sexués. Le gouvernement, intéressé par cette lutte contre le dès le berceau, réfléchit à sa diffusion. Dominique Bertinotti projette même de faire évoluer la formation de tous les professionnels de la petite enfance pour les sensibiliser à la question.

"On préfère plutôt encourager les pratiques inverses, quitte à pousser les enfants à aller contre leurs envies".

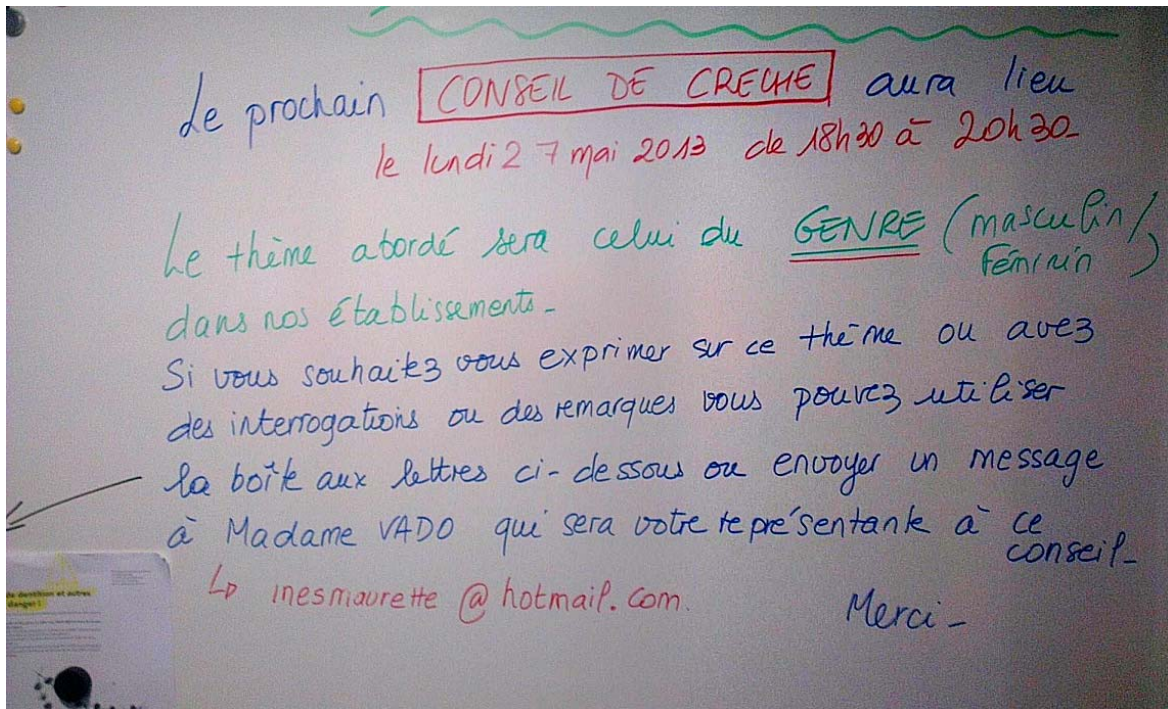
Une deuxième crèche gender en France

<http://www.denfs.fr/lideologie-du-genre-en-creche/>

La théorie du genre fait elle son entrée en crèche ?

Vont-ils lever les doudous, poupées, voitures, dinettes, marionnettes (etc) aux bébés ? Dans une garderie à Toulouse, un papa stupéfait est allé voir la directrice de la crèche qui lui a dit que le projet était, entre autres, de supprimer tous les jouets à connotation sexuée et de ne donner que des jouets de formes géométriques..Notez que les parents sont invités à donner leurs avis à un « représentant » ou par petit mot glissé dans une boîte, **et ne peuvent se rendre à cette réunion pour s'y exprimer en direct.**

Ce « conseil de crèche » dont le thème sera celui du GENRE, fait-il suite à la [circulaire d'orientation de l'éducation nationale](#) ?



EDUCATION NATIONALE



ministère
éducation
nationale



Ministère de l'Éducation nationale

Paris le 4 janvier 2013

Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur,

Le gouvernement s'est engagé à **« s'appuyer sur la jeunesse pour changer les mentalités »**, notamment par le biais d'une éducation au respect de la diversité des orientations sexuelles. L'engagement de notre ministère dans l'éducation à l'égalité et au respect de la personne est essentiel et prend aujourd'hui un relief particulier. Il vous appartient en effet de veiller à ce que les débats qui traversent la société française ne se traduisent pas, dans les écoles et les établissements, par des phénomènes de rejet et de stigmatisation homophobes.

....

La lutte contre l'homophobie en milieu scolaire, public comme privé, doit compter au rang de vos priorités. J'attire à ce titre votre attention sur la mise en œuvre du programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Je souhaite ainsi que vous accompagniez et favorisiez les interventions en milieu scolaire des associations qui luttent contre les préjugés homophobes, dès lors que la qualité et la valeur ajoutée pédagogique de leur action peuvent être établies. **Je vous invite également à relayer avec la plus grande énergie, au début de l'année, la campagne de communication relative à la « ligne azur », ligne**

d'écoute pour les jeunes en questionnement à l'égard de leur orientation ou leur identité sexuelles.

Dans l'attente des conclusions du groupe de travail sur l'éducation à la sexualité, vous serez attentif à la mise en oeuvre de la circulaire du 17 février 2003 qui prévoit cette éducation dans tous les milieux scolaires et ce, **dès le plus jeune âge.**

La délégation ministérielle de prévention et de lutte contre la violence dirigée par Eric Debarbieux, permettra, au travers des enquêtes de victimation de mieux connaître la violence spécifique que constitue l'homophobie. Enfin, vous le savez, j'ai confié à Michel Teychenné une mission relative à la lutte contre l'homophobie, qui porte notamment sur la prévention du suicide des jeunes concernés. Je vous remercie de leur apporter tout le concours nécessaire à la réussite de leurs missions.

Je souhaite que 2013 soit une année de mobilisation pour l'égalité à l'école.

Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Vincent PEILLON

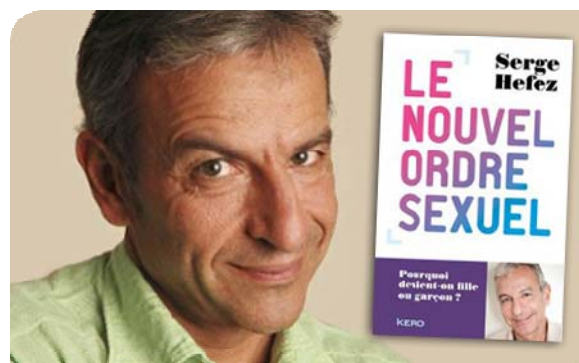
(Extraits de la lettre du ministre)

Ligne Azur

<http://www.ligneazur.org/>

Ligne Azur est un service anonyme et confidentiel d'aide à distance pour toute personne s'interrogeant sur sa santé sexuelle (orientation / attirance, identité et pratiques ...). Ce dispositif s'adresse également à leurs proches.

The screenshot shows the homepage of Ligne Azur. At the top, there are navigation tabs for 'VIH/SIDA/IST', 'HÉPATITES', 'SIS A ARCHIVE ION', 'SEXUALITÉ(S)', and 'SÉROPOS'. Below this is the main header with the Ligne Azur logo and the text 'LIGNE AZUR.ORG IDENTITÉ, ORIENTATION ET SANTÉ SEXUELLE'. The main content area is divided into several sections: a left sidebar with navigation links like 'Prendre soin de soi', 'Un peu d'histoire', 'Actualités', 'Contenus vidéo', 'Contenus audio', and 'Liens pratiques'; a central 'Actualités' section featuring two articles: 'Ligne Azur : un nouveau site pour plus de services' (14 mai) and 'Tomber la culotte' (14 février); a right sidebar with contact information: 'LIGNE AZUR' description, phone number '0 810 20 30 40' (7/7, 8h-23h), and an option to 'POSER UNE QUESTION PAR MAIL'; and a 'Supports de COM' section with a megaphone icon. At the bottom, there are links for 'QUI SOMMES NOUS?', 'DOSIERS DE LA LIGNE AZUR', and 'ORIENTATION / IDENTITÉ SEXUELLE'. The browser's address bar shows 'Internet' and the page is zoomed to 105%.



Site Ligne Azur

SOS homophobie retrouve son agrément national auprès des collèges et lycées

30 mai 2013 19:02

<http://yagg.com/2013/05/30/sos-homophobie-retrouve-son-agrement-national-aupres-des-colleges-et-lycees/>



Petite victoire pour l'association [SOS homophobie](#): elle bénéficie de nouveau de l'agrément du ministère de l'Éducation nationale pour intervenir en milieu scolaire. En décembre dernier, [le tribunal administratif de Paris le lui avait retiré après une plainte de la Confédération nationale des associations familiales catholiques](#). L'association de lutte contre l'homophobie a déposé un nouveau dossier auprès du ministère, qui a pris un arrêté publié ce jour, jeudi 30 mai, indiquant qu'il lui accordait un agrément national.

Cet agrément n'a rien d'obligatoire et l'association disposait par ailleurs d'autres agréments dans certains rectorats. Il est néanmoins gage de qualité et atteste du sérieux de l'association. Pour l'association, retrouver ce «label» était essentiel compte tenu du contexte actuel: «En cette période extrêmement troublée, qui a vu se radicaliser et se répandre l'homophobie ainsi qu'exploser le nombre de témoignages reçus par SOS homophobie, il est plus qu'urgent de lutter contre l'homophobie en la prévenant», indique-t-elle dans un communiqué. Elle tient en outre à «remercier les établissements qui ont maintenu, toute l'année, leur confiance en l'association et ses bénévoles, malgré l'annulation de l'agrément précédemment délivré». Même privée d'agrément, [SOS homophobie avait été félicitée pour son travail par le ministère de l'Éducation nationale](#).

Colloque « Eduquer contre l'homophobie dès l'école primaire », par le SNUipp-FSU

16 mai 2013

<http://www.snuipp.fr/Education-contre-l-homophobie>



Eduquer contre l'homophobie dès l'école primaire

[Éduquer contre l'homophobie : c'est maintenant !](#)

COLLOQUE NATIONAL

Éducation contre l'homophobie : franchir un nouveau pas.

16 mai 2013

Éduquer contre l'homophobie dès l'école primaire, c'est maintenant. Ce 16 mai, le colloque national organisé par le SNUipp-FSU est venu réaffirmer avec force que l'école a un rôle à jouer dans la lutte contre l'homophobie, au même titre que dans la lutte contre le racisme ou pour l'égalité filles-garçons.

L'actualité nous montre bien que ce chantier est d'importance. Si le vote à l'Assemblée ouvrant le mariage aux personnes du même sexe constitue une belle avancée pour l'égalité des droits de toutes et de tous, personne ne peut se satisfaire des relents homophobes qui envahissent l'espace public. On le voit bien : il faut du temps pour faire évoluer les mentalités et cela commence à l'école ! L'école, la classe, la cour de récréation sont des lieux où se construit la personnalité des enfants, et où s'ancrent également les stéréotypes. Il est nécessaire d'agir très tôt, pour combattre les représentations et les comportements discriminatoires et pour que ne se figent pas dans les esprits les convictions de hiérarchie des êtres et des sexualités.

Comment est-il possible que l'insulte « pédé » soit la plus fréquente des cours de récréation et que, la plupart du temps, tous les enseignant-es sont loin d'avoir les armes pour en parler ? On ne part pas de rien pour autant. Notre colloque a mis en évidence que des enseignant-es sont à l'initiative de projets foisonnants. Ailleurs, des pays comme la Belgique, les Pays-Bas ou le Canada sont en avance et proposent des outils spécifiques. Tout ce travail mériterait d'être valorisé et diffusé.

Le SNUipp-FSU prend les devants et apporte sa pierre à l'édifice de l'éducation contre l'homophobie. A l'issue de trois années d'expérimentation, il met en ligne deux documents qui comprennent un ensemble de textes d'informations, des ressources, ainsi qu'une vingtaine de préparations pédagogiques fournissant des pistes à exploiter en fonction de la classe et des élèves. Ce travail élaboré avec des enseignants et des chercheurs offre des possibilités souvent à partir d'ouvrages de littérature jeunesse, pour aborder les questions de l'injure, des familles, des relations amoureuses, des stéréotypes de sexe.

Mais, le SNUipp-FSU veut surtout rappeler que l'institution doit assumer ses responsabilités. A l'heure, où le ministre veut redéfinir les contenus d'un enseignement moral et civique dans les nouveaux programmes de 2015, il paraît essentiel d'y intégrer l'éducation contre l'homophobie et de mettre en place des modules de formation. Il est temps de franchir un nouveau pas.

Paris, le 16 mai 2013

Téléchargez les documents mis à disposition des enseignants des écoles :

- ▶ [Éduquer contre l'homophobie dès l'école primaire : des outils pour le faire](#)
- ▶ [Fenêtres sur Cours : « Éduquer contre l'homophobie », un numéro spécial.](#)

La théorie du genre s'immisce à l'école

28 mai 2013

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/05/28/01016-20130528ARTFIG00664-la-theorie-du-genre-s-immisce-a-l-ecole.php>

Le principal syndicat du primaire propose des «outils» pour parler des «nouvelles familles».

«Est-il nécessaire d'apprendre à nos enfants à aimer les travestis ?», peut-on lire en boucle sur les réseaux sociaux. L'information bruisse sur les blogs des sympathisants de la Manif pour tous depuis quelques jours. Le livre *Papa porte une robe* ferait son entrée dans les salles de classe de l'école primaire. La polémique enfle à la suite d'un colloque du Snuipp, principal syndicat enseignant du premier degré, autour du thème [«Éduquer contre l'homophobie dès l'école primaire»](#). À l'occasion de cet événement organisé le 16 mai, jour de lutte contre l'homophobie, le syndicat a «mis à disposition» des professeurs des «outils théoriques et pratiques pour avancer». Libre à eux de s'en inspirer ou non. Le rapport de 192 pages déroule de nombreux chapitres, comme «Le genre, ennemi principal de l'égalité» ou «Déconstruire la complémentarité des sexes» et propose une vingtaine de «préparations pédagogiques» et ouvrages «de référence» - dont le fameux livre. «La littérature jeunesse est un support pertinent pour aborder toutes les questions sensibles», affirme Sébastien Sühr, secrétaire général du syndicat, avant de préciser qu'il s'agit de «suggestions» sans lien

avec les programmes scolaires. «Le livre Papa porte une robe permet d'aborder les questions de sexisme et d'homophobie, qui sont liées», poursuit-il.

L'éducation à la sexualité, qui englobe des informations sur l'homosexualité, est une obligation légale depuis 2001 de l'école primaire au lycée

«Les questions d'homoparentalité ne peuvent être mises sous le tapis, rétorque Sébastien Sühr, depuis la loi sur le mariage pour tous, les familles homoparentales ont toute leur place à l'école.» Le syndicat consacre d'ailleurs un chapitre à cette question. Des «dispositions simples» peuvent faciliter leur accueil», est-il indiqué. Et de prendre pour exemple la Mairie de Montpellier, qui a décidé d'organiser différemment son formulaire d'inscription à l'école: «responsable légal 1» et «responsable légal 2» remplacent les termes «père» et «mère». «Une telle initiative laisse à toutes les familles la possibilité de se reconnaître sans se voir rappeler qu'elles ne correspondent pas au schéma traditionnel», indique le rapport.

L'Éducation nationale n'a cependant pas attendu le syndicat pour se saisir de ces questions délicates. L'éducation à la sexualité, qui englobe des informations sur l'homosexualité, est une obligation légale depuis 2001 de l'école primaire au lycée. Depuis, les polémiques sont récurrentes. En 2010, la présentation du [Baiser de la Lune](#), un dessin animé sur l'homosexualité destiné aux élèves de CM1 et de CM2, avait provoqué des réactions outrées d'associations catholiques. Porte-parole du Collectif pour l'enfant, Béatrice Bourges, aujourd'hui l'une des porte-parole du Printemps français, avait écrit une lettre à Luc Chatel dénonçant une «tentative d'intrusion dans l'intimité et la conscience de si jeunes enfants».

Des dizaines de livres évoquant l'homoparentalité ou l'homosexualité à destination des tout-petits sont cependant édités depuis une quinzaine d'années par des maisons ayant pignon sur rue. Ils sont utilisés par certains enseignants cités par le Snuipp, comme Gaël Pasquier, à Saint-Mandé, qui lit en classe Jean a deux mamans. «Chose amusante, plusieurs élèves ont affirmé qu'ils avaient deux mamans, montrant ainsi que la famille homoparentale devenait désirable», rapporte l'enseignant.

À la tête de la deuxième fédération de parents d'élèves de l'enseignement du public, Valérie Marty temporise: «Sortir ces exemples de lecture de leur contexte peut choquer», reconnaît-elle. Mais elle rappelle qu'il ne s'agit pas d'«enseignements quotidiens, mais marginaux», abordés au plus une fois dans l'année. «Le problème est lié au fait que l'institution n'associe pas suffisamment les parents. C'est une des raisons pour lesquelles certains craignent l'endoctrinement.»

Le coming out expliqué en 4e

Elles s'appellent Contact, Estim', En tous genres ou SOS-homophobie. Associations de lutte contre l'homophobie, elles interviennent au collège et au lycée, sur demande des chefs d'établissement, professeurs et conseillers d'éducation, principalement en classes de quatrième et de terminale, lorsque sont abordées la sexualité et la reproduction. «En début d'année, ma fille, en quatrième au lycée Carnot, dans le XVII^e arrondissement, s'est vu expliquer comment faire un coming out. Elle était toute aussi déconcertée que nous», raconte une mère de famille. Pour certains parents et autres acteurs de la communauté

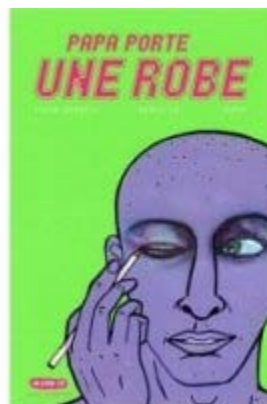
éducative, ces sujets devraient être laissés aux infirmières et aux médecins scolaires et non à des militants.

«Toute association est militante», défend Ludovic Saulnier, de SOS-homophobie, intervenue l'an dernier auprès de 12.000 élèves. En novembre, l'association s'est précisément vu retirer son agrément, délivré par l'Éducation nationale, à la suite d'une décision du tribunal administratif mettant en cause un document de travail «insuffisamment nuancé». «Ce jugement ne remet en question ni la qualité du travail éducatif de l'association ni la nécessité d'une information en milieu scolaire sur la lutte contre les discriminations», s'était empressé d'indiquer dans la foulée le ministère.

Un ministère qui, en octobre, a lancé un groupe de travail autour de l'éducation à la sexualité dès l'école primaire. Une mesure prévue dans les textes depuis 2001 mais loin d'être effective. Les associations qui, à l'instar des Enfants d'arc-en-ciel, dédiées aux familles homoparentales, interviennent très marginalement dans les écoles.

« Papa porte une robe » dans les programmes de l'Éducation Nationale en 2013 ?

<http://www.denfs.fr/papa-porte-une-robe-dans-les-programmes-de-leducation-nationale-en-2013/#.UbroX9j498c>



« Le livre « Papa porte une robe » vient de faire son entrée dans les programmes de l'Éducation Nationale pour les classes de GS, CP et CE1. L'indifférenciation des sexes.

Dans le système scolaire le plus cher du monde et l'un des plus inefficaces, où le taux d'enfants ne sachant pas lire et écrire en entrant en sixième est ridiculement élevé, il était nécessaire, que dis-je urgentissime, d'apprendre à nos enfants : les travestis !

Donc, les enseignants devront s'appuyer sur l'histoire de cet homme qui décide de mettre des robes afin d'inculquer aux jeunes qu'il faut « déconstruire les stéréotypes ». A 6 ans, avant même qu'on leur ait appris à construire quelque chose, les enseignants apprennent donc à nos enfants à « déconstruire ». Tout un programme nihiliste pour faire de nos têtes blondes de véritables machines à consommer perdus qu'ils seront dans un monde où il leur

sera interdit de construire toute forme de schéma, toute hiérarchisation des valeurs, sous peine d'être considérés comme des « stigmatisateurs ».

CYCLES 1 ET 2
GS CP CE1

Papa porte une robe


Découverte de l'album *Papa porte une robe* de Brasony, Brumcello et Maya, édition Seuil Jeunesse, 2004.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Contribuer à déconstruire les stéréotypes.
- Construire sa personnalité au sein de la communauté scolaire.
- Mettre en évidence les références culturelles aux contes traditionnels.

PRÉREQUIS - ACTIVITÉS PRÉALABLES

- Pouvoir s'exprimer librement dans un groupe classe.
- Participer à un atelier - philo - ou du moins aborder des thèmes d'ordre - symboliques -.



MATÉRIEL

- Album - *Papa porte une robe* -.
- De quoi noter ou enregistrer les paroles des élèves.

DURÉE

2 séances espacées d'une semaine, la première de 30 minutes, la seconde de 15 minutes

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 : LECTURE DÉCOUVERTE DE L'ALBUM
ORGANISATION : COLLECTIVE
DURÉE : 15 MINUTES

ACTIVITÉ DE L'ENSEIGNANT-E	ACTIVITÉ DES ÉLÈVES
Lire en montrant les images à chaque page. Préciser que la lecture sera suivie d'une discussion.	Écouter l'enseignant-e.

Lutte contre l'homophobie

28 mai 2013

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/05/28/01016-20130528ARTFIG00659-lutte-contre-l-homophobie-un-dossier-a-risques-pour-vincent-peillon.php>

Si la lutte contre l'homophobie est un combat important pour le gouvernement, le ministre se dit toutefois opposé à la négation des différences sexuelles.

[Vincent Peillon](#), qui a commandé un rapport sur les discriminations contre les gays et lesbiennes à l'école, rendra ses arbitrages avant la fin du mois de juin pour une mise en place des premières mesures dès la rentrée 2013. Il a déjà indiqué qu'il imposerait «un module sur l'égalité garçons-filles dans la formation des enseignants».

Si la lutte contre l'[homophobie](#) est un combat important pour le gouvernement, [le ministre se dit toutefois opposé à la négation des différences sexuelles](#) que sous-entend le terme de «théorie du genre». Pour Vincent Peillon, derrière le mot «genre», utilisé dans le projet de loi sur l'école, il faut simplement comprendre «l'égalité entre les filles et les garçons». Cette question de vocabulaire n'est cependant pas anodine. Un amendement de la députée socialiste Julie Sommaruga établissant que l'école «assure les conditions d'une éducation à l'égalité de genre» n'a pas été retenu par la commission des affaires culturelles du Sénat, le terme suscitant trop de crispations.

Des axes de réflexion

«L'école est le reflet de la société, et le récent débat sur le mariage pour les personnes de même sexe a montré que les relents homophobes étaient bien présents dans la société française», écrit en revanche Michel Teychenné en préambule au dossier du syndicat Snuipp-FSU sur l'homophobie, en guise d'adoubement. Cet élu socialiste ariégeois vient de rendre ses travaux au ministre de l'Éducation nationale. Son rapport ne constitue que l'un des axes de réflexion du gouvernement.

Michel Teychenné dit notamment réfléchir au renforcement des partenariats avec les associations LGBT intervenant en milieu scolaire. Autre question cruciale, s'il affirme qu'en ce qui concerne les problématiques liées à la sexualité il doit y avoir une progressivité avec l'âge, «le respect de l'autre et de la diversité des familles (...) est une problématique qui concerne aussi l'enseignement primaire», écrit-il.

«Lutte contre les clichés»

Il s'agit là d'un point central qui oppose la gauche et la droite. Interrogé par l'association SOS Homophobie pendant la campagne électorale de 2012, François Hollande s'était engagé à «agir sur les programmes afin de lutter contre les préjugés sexistes et homophobes». «Dès le plus jeune âge, l'éducation devra faire une place à l'apprentissage du respect d'autrui. La lutte contre les clichés peut commencer très vite», écrivait-il. À l'inverse, pour Nicolas Sarkozy répondant au même questionnaire, «le meilleur moment pour (lutter contre l'homophobie) est pour moi le collège, car c'est à cet âge que les questions de sexualité se révèlent».

Homophobie et harcèlement à l'école: Michel Teychenné vient de rendre son rapport

03 mai 2013

<http://www.ariegenews.com/news-61684.html>

Après s'être investi dans l'équipe de campagne présidentielle de François Hollande sur le dossier Lesbienne, Gay, Bi et Trans (LGBT), l'ancien député européen Michel Teychenné, aujourd'hui président du groupe de gauche à la mairie de Pamiers, a été chargé cet automne par le ministre de l'Education Nationale Vincent Peillon d'un rapport sur l'homophobie à l'école.

Selon Michel Teychenné, les adolescents et les jeunes adultes LGBT, filles et garçons, ont statistiquement des risques de tentative de suicide nettement supérieurs aux hétérosexuels: entre 6 et 12 fois plus selon les études portant sur le suicide ou les tentatives de suicide chez les 15-25 ans.

Un rapport sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle

L'élu ariégeois reconnaît que la campagne de communication contre l'homophobie lancée en 2010 par Luc Chatel, ancien ministre de l'Education Nationale, n'a pas été suffisante, seule la création de la Ligne Azur méritait d'être maintenue et poursuivie (ce sera la 4e année à la prochaine rentrée).

La mission que lui a donnée Vincent Peillon repose davantage sur un travail de fond, un travail universitaire: *«j'ai fait le bilan des études existantes, j'ai fait le point sur les dossiers liés à l'homophobie et au suicide avec l'INPS, j'ai demandé aux recteurs de répondre à un questionnaire, 220 personnalités et organismes divers ont été consultés...*

C'est un travail relativement lourd qui a fait l'objet d'une proposition d'une centaine de pages, une synthèse et des propositions qui sont sur le bureau du ministre de l'Education Nationale. Il devrait faire des annonces courant juin et mettre en place un certain nombre de mesures dès la prochaine rentrée scolaire de 2013»

Pour Michel Teychenné, l'école de la République doit être le lieu d'apprentissage du vivre-ensemble; les discriminations sexistes, racistes, homophobes sont à prendre en compte et à appréhender dans leur globalité mais avec une approche différenciée de la maternelle au lycée.

Aujourd'hui il y a une réelle prise de conscience de ces violences homophobes, reste à sensibiliser les équipes pédagogiques et les responsables d'établissements: *«j'en ai rencontrés, il y a de vraies attentes, que ce soit dans le public ou le privé... c'est un vrai problème de santé publique»*

Peillon opposé à la négation de la différence sexuelle

28 mai 2013

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/04/28/01016-20130428ARTFIG00198-peillon-oppose-a-la-negation-de-la-difference-sexuelle.php>

Invité dimanche du «Grand Jury RTL-LCI-Le Figaro», le ministre de l'Éducation assure que le terme «genre» n'est dans son texte de loi rien d'autre qu'un synonyme de «l'égalité entre les filles et les garçons».

«Je suis contre les théories du genre quand elles vont jusqu'à la négation de la différence sexuelle.» Sur la délicate question du mot «genre», utilisé à trois reprises dans le projet de loi sur l'école, [Vincent Peillon](#) s'est voulu clair. Interrogé sur l'amendement de la députée socialiste Julie Sommaruga établissant que l'école «assure les conditions d'une éducation à l'égalité de genre», le ministre de l'Éducation, invité dimanche du «Grand Jury RTL-LCI-Le Figaro», a évoqué «une grande confusion» sur le sujet. Ainsi donc le terme «genre» ne serait dans son texte de loi rien d'autre qu'un synonyme de «l'égalité entre les filles et les garçons», cheval de bataille du ministère. Nous voilà donc rassurés.

Le ministre, qui s'était fait plus discret ces derniers temps, après que soient tombées les décevantes estimations du nombre d'élèves concernés en septembre prochain par sa grande réforme des rythmes (22 %), a refait parler de lui le 22 avril, lors de la présentation du rapport sur la morale laïque, sujet cher à Vincent Peillon, propice à des envolées lyriques donnant l'occasion de citer Jaurès et l'affaire Dreyfus. Le ministre a quelque peu déçu sur le sujet. En fait de «morale laïque», il s'agira d'un «enseignement moral et civique» d'une heure par semaine, du cours préparatoire à la terminale. Questionné sur la forme, les contenus et l'évaluation de cet enseignement, le ministre a renvoyé les réponses au futur Conseil national des programmes qui s'installera à l'été. «Je ne vais pas écrire les programmes avant!», a-t-il rappelé avant de réaffirmer qu'il ne s'agissait pas de «morale antireligieuse» ou de «morale d'État». «Je l'imagine avec des cours interdisciplinaires, des réflexions sur des valeurs, des lectures et des actions», a-t-il consenti à préciser, rappelant que tous les enseignants seront formés à la laïcité et qu'il n'y aura «pas de professeurs de morale».

Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018

JO 7 février 2013

http://cache.media.education.gouv.fr/file/02_Fevrier/17/0/2013_convention_egalite_FG_241170.pdf

Objectifs :

- Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes
- Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes
- S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude
- Mise en œuvre de la convention
- Annexes des ministères

Six ministères sont signataires de cette convention :

- le ministère de l'éducation nationale
- le ministère délégué chargé de la réussite éducative
- le ministère des droits des femmes
- le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Programmes du Ministère de l'Éducation nationale pour l'égalité

1- 2013, l'année de mobilisation pour "l'égalité entre les filles et les garçons à l'école"

<http://www.education.gouv.fr/cid66416/2013-annee-mobilisation-pour-egalite-entre-les-filles-les-garcons-ecole.html>

2013 constituera une année de mobilisation pour "l'égalité à l'école" associant l'ensemble des acteurs éducatifs et associatifs.

- [L'apprentissage de l'égalité de la maternelle au lycée](#)
- [Une culture de l'égalité : la lutte contre les stéréotypes de l'école maternelle au lycée](#)
- [Le service public de l'orientation au service de la mixité](#)
- [Pour un respect mutuel : mieux éduquer à la sexualité](#)

2- De la maternelle au baccalauréat : Égalité des filles et des garçons

<http://www.education.gouv.fr/cid4006/egalite-des-filles-des-garcons.html>

L'égalité des filles et des garçons constitue une obligation légale et une mission fondamentale pour l'éducation nationale. Si les écoles et les établissements sont devenus mixtes dans les années 70, trop de disparités subsistent dans les parcours scolaires des filles et des garçons. L'éducation à l'égalité est nécessaire à l'évolution des mentalités.

- [Une situation contrastée](#)
- [Un objectif ambitieux : rééquilibrer les filières](#)
- [L'outil : une convention interministérielle](#)
- [L'éducation à l'égalité à l'école](#)

3- Prévention / Lutte contre les stéréotypes

<http://femmes.gouv.fr/category/prevention/>

Ministère des Droits des Femmes

[Recensement des initiatives pour l'égalité filles – garçons à l'école](#)

A l'initiative du Ministère des Droits des femmes et en collaboration étroite avec le ministère de l'Éducation Nationale, un groupe d'étudiantes et étudiants de Paris 2 lance un recensement des outils existants pour valoriser l'égalité filles – garçons à l'école et dans l'enseignement supérieur. L'objectif : construire un outil opérationnel à destination des enseignantes, enseignants, directeurs et directrices d'établissements scolaires, afin de valoriser et d'encourager les initiatives menées sur les thèmes liés à l'égalité filles-garçons. L'enjeu sera au bout du compte de mettre à leur disposition un guide des intervenantes et intervenants sur ces questions, leur permettant de trouver plus aisément un interlocuteur ou une interlocutrice au niveau local.

4- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : feuille de route du ministère de l'éducation nationale

06 décembre 2012

<http://www.education.gouv.fr/cid66455/egalite-professionnelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-feuille-de-route-du-ministere.html>

Le ministère de l'éducation nationale a arrêté, en lien avec le ministère des droits des femmes, une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui sera déclinée dans un plan 2013-2017 intitulé "l'État exemplaire". La ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, a présenté, en conseil des ministres du 5 décembre 2012, une communication relative au plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les administrations publiques.

- [Les principales orientations du ministère](#)
- [Les politiques de ressources humaines en faveur de l'égalité professionnelle](#)
- [Les politiques publiques du ministère](#)
- [Les outils statistiques sexués, les études d'impact prévisibles, la communication, le suivi](#)

Les principales orientations du ministère

Des politiques publiques qui se déclinent autour de trois axes

- Diversifier les parcours d'orientation scolaire des filles et des garçons
- Former les acteurs éducatifs à la question du genre et de la lutte contre les stéréotypes sexistes
- Renforcer l'éducation au respect mutuel, notamment dans les séances annuelles d'éducation à la sexualité

Une politique de ressources humaines définie autour de trois lignes directrices

- Atteindre au plus tôt les quotas de nominations équilibrés dans l'encadrement supérieur
- Tendre vers la parité dans les instances consultatives
- Rééquilibrer les jurys de concours pour lesquels la proportion de 40% de femmes n'est pas atteinte (environ 30%) et les présidences de jury

5- Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur

Statistiques - publications annuelles - Édition 2013

mars 2013

<http://www.education.gouv.fr/cid57113/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-a-l-enseignement-superieur.html>

Les études statistiques sur les parcours scolaires des élèves établissent les différences de performance des élèves selon les sexes, souvent à l'avantage des filles. Cette publication montre les différences d'orientation entre filles et garçons et leurs incidences ultérieures sur l'insertion dans l'emploi ainsi que sur les inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes.

Pour sa septième édition, la brochure **Filles et garçons sur le chemin de l'égalité** compare les principales données statistiques disponibles en matière de parcours et de réussite des jeunes, de l'école à l'enseignement supérieur : répartition selon les niveaux d'enseignement, résultats scolaires, choix d'orientation, poursuite d'études après le baccalauréat et insertion professionnelle.

En France comme au niveau européen, les filles sont plus diplômées à la sortie du système éducatif. Elles se distinguent par une meilleure maîtrise de la langue, de moindres difficultés en lecture et des scores plus élevés en compréhension de l'écrit. Elles ont des résultats équivalents à ceux des garçons en sciences, mais semblent avoir moins confiance dans leur capacité scientifique.

Cet ensemble de données constitue un état de situation national qui peut être décliné, au niveau académique et au niveau des établissements scolaires. Il permet de disposer d'éléments qui aideront à la mise en place de politiques en faveur de l'égalité des sexes. Cette égalité, ambition politique collective, projet d'intégration sociale, est au

Ecole : Projet de loi sur la refondation de l'école

11 mars 2013

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/03/10/01016-20130310ARTFIG00175-ecole-le-projet-peillon-a-l-assemblee.php>

Les 150 amendements adoptés, sur quelque 661 déposés (tous partis politiques confondus, à l'exception du Front national), donnent un avant-goût des évolutions possibles du projet. Renforcement des langues régionales (amendement UMP), apprentissage de l'hymne européen en plus de l'hymne national (écologistes), **intégration dans les missions de l'école primaire des «conditions à l'égalité de genre», (présenté par les socialistes comme une «éducation à l'égalité», dénoncé par Xavier Breton comme la promotion d'une «idéologie»**), interdiction formelle des devoirs écrits à la maison pour les élèves du premier degré, prévention contre les jeux dangereux, comme celui du foulard... Ces amendements n'apportent pas de modifications de fond. «L'esprit du texte est conservé», explique-t-on au cabinet du ministre.

Le projet de loi de 59 articles sera examiné toute la semaine dans l'Hémicycle, avant de prendre le chemin du Sénat. L'adoption du texte étant prévue fin juin.

« Pour donner la liberté du choix, il faut être capable d'arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel » (Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale). Le 19 mars, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de refondation de l'école. On notera l'article 31 ainsi adopté, en première lecture à l'Assemblée nationale :

Article 31

b) Les deux dernières phrases sont remplacées par six phrases ainsi rédigées :

« Elle dispense les éléments d'une culture historique, géographique, scientifique et technique. Elle offre une éducation aux arts plastiques et musicaux. Elle assure l'enseignement d'une langue vivante étrangère. Elle contribue également à la compréhension et à un usage autonome et responsable des médias, notamment numériques. **Elle assure les conditions d'une éducation à l'égalité de genre.** Elle assure conjointement avec la famille l'éducation morale et civique, qui comprend obligatoirement, pour permettre l'exercice de la citoyenneté, l'apprentissage des valeurs et symboles de la République et de l'Union Européenne, notamment de l'hymne national et de son histoire. »

L'auteur de l'amendement précise qu'il s'agit :

« de substituer à des catégories comme le sexe ou les différences sexuelles, qui renvoient à la biologie, le concept de genre qui lui, au contraire, montre que les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas fondées sur la nature, mais sont historiquement construites et socialement reproduites. »

Au Sénat, la phrase « **Elle [L'école] assure les conditions d'une éducation à l'égalité de genre** » a été rejetée et remplacée par « **l'égalité entre les hommes et les femmes** »

En deuxième lecture à l'Assemblée nationale, un nouvel amendement a été déposé (am 180)

ARTICLE 31 Amendement 180

I. – À la fin de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots : « mais aussi de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

II. – En conséquence, après la même phrase, insérer la phrase suivante : « Elle assure les conditions de l'éducation à l'égalité de genre. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement présenté vient compléter l'article 31 en proposant que les enseignements dispensés dans le premier degré intègrent une éducation à l'égalité de genre, c'est à dire une éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la déconstruction des stéréotypes. Cette véritable avancée dans notre système éducatif permet aux enfants dès le plus jeune âge de s'interroger sur la construction sociale des inégalités et ainsi de leur ouvrir le champs des possibles en terme de développement personnel et d'orientation scolaire, quel que soit leur sexe.

Finalement le ministre de l'Education nationale a demandé le retrait de cet amendement.

Décryptage XX-XY. Pour en finir avec les stéréotypes. l'Éducation nationale lance un dispositif expérimental.

16 avril 2013

http://www.liberation.fr/societe/2013/04/15/l-egalite-a-mauvaise-ecole_896388
<http://www.najat-vallaud-belkacem.com/category/communiques/>

Dès cette rentrée, le ministère de Vincent Peillon, en collaboration avec celui de sa collègue aux Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, lance un dispositif baptisé **«les ABCD de l'égalité»** dans dix académies. Au minimum, 500 classes de primaire seront concernées, c'est-à-dire plusieurs milliers d'élèves, et ce dès la maternelle. L'idée est de combattre les clichés et les comportements sexistes qui se développent dès le plus jeune âge, et que l'école ne fait que conforter - petits garçons jouant au foot dans la cour de récré pendant que les filles papotent dans leur coin, les premiers faisant les malins dans la classe tandis que les secondes jouent aux petites filles modèles au premier rang, etc.

Les ABCD de l'égalité

«La formation des enseignants est au centre du dispositif, souligne Patrick Bacry, de la Mission égalité filles-garçons de l'académie de Créteil, l'une des dix pionnières qui vont expérimenter les ABCD de l'égalité. Il ne s'agit surtout pas d'en faire des boucs émissaires. Mais c'est un problème sociétal qui les touche aussi. Même s'ils font de leur mieux, de façon tout à fait inconsciente, ils peuvent avoir des comportements nourrissant des stéréotypes ou les laissant s'exprimer. A tous les niveaux, des inspecteurs jusqu'aux élèves eux-mêmes, il faut encourager une prise de conscience.»

L'expérience va être évaluée au printemps 2014. Si elle se révèle concluante, elle sera étendue à la rentrée suivante à d'autres académies et progressivement généralisée. Le ministère de l'Éducation ne veut surtout pas brusquer les choses, au risque de braquer des enseignant(e)s souvent fatigué(e)s de voir se succéder les réformes et se multiplier leurs missions. *«Ils auront déjà beaucoup de nouveau à la rentrée, souligne-t-on rue de Grenelle, une partie des écoles va notamment passer aux quatre jours et demi.»* Après des siècles de traitement différencié, il serait pourtant grand temps que les 6,7 millions d'écolier(e)s jouent à égalité.

11 % C'est la proportion de filles qui, en 2011, sont arrivées en sixième avec au moins un an de retard, contre 14 % de garçons.

94% C'est la proportion de filles qui, dans la voie professionnelle, ont choisi en 2011 la spécialité «coiffure, esthétique et autres services aux personnes». Elles sont aussi 92 % en «secrétariat, bureautique» et 91 % en «spécialités sanitaires et sociales». Les garçons sont 99 % en «bâtiment » et 98 % en «mécanique, électricité, électronique».

52 500 C'est le nombre de lycéennes inscrites en terminale L en 2011, soit 79 % du total.

Lorsque les garçons estiment qu'ils sont très bons en maths, ils sont 8 sur 10 à choisir la filière S.

16% C'est la part de garçons entrés en sixième en 1995 à avoir quitté, à 16 ans et sans aucun diplôme, le système éducatif à l'issue de la scolarité obligatoire. Les filles ne sont que 9,5 % dans ce cas

46% Soit près de la moitié des filles, ont un diplôme d'enseignement supérieur, loin devant les garçons, qui ne sont que 37 %.

Sources : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (ministère de l'Education nationale)

Une députée socialiste veut faire débaptiser l'école maternelle qui renvoie trop, selon elle, à l'image de la seule mère.

1^{er} février 2013

<http://www.sudouest.fr/2013/02/01/faut-il-changer-le-terme-ecole-maternelle-953717-3.php?fb>

La députée PS de Paris Sandrine Mazetier a saisi le gouvernement afin de trouver un autre nom à "l'école maternelle". "C'est une école, pas un lieu de soin, de maternage, c'est un lieu d'apprentissage", plaide-t-elle.

Elle propose comme alternative : "petite école" ou "première école" pour "neutraliser d'une certaine manière la charge affective maternante du mot maternelle".

"Ça rendrait justice au travail qui y est fait, au professionnalisme de ceux qui y interviennent et ça rappellerait aussi qu'aujourd'hui, la responsabilité de l'éducation des enfants est partagée entre les parents et n'est pas la spécificité des femmes", selon l'élue de la 8e circonscription de la capitale.

Enfin, finalement l'amendement a été rejeté.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche

20 mars 2013

http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/enseignement_superieur_recherche.asp

Extrait du compte rendu du Conseil des ministres du 20 mars 2013

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté un projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Ce projet de loi est le fruit d'une démarche fondée sur le dialogue et la confiance. Elle a pris la forme d'une concertation inédite, les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui ont réuni, pendant plusieurs mois, l'ensemble des forces vives du pays.

Ce projet de loi répond à une priorité, celle de la réussite étudiante, avec l'objectif de parvenir à 50 % de diplômés du supérieur dans chaque classe d'âge. Pour cela, il réforme le cycle de la licence et affirme la continuité entre le secondaire et le supérieur et le rapprochement entre toutes les filières post-baccalauréat. Il accorde une attention particulière à l'orientation avec une spécialisation progressive dans le premier cycle de la licence, à l'innovation pédagogique avec le développement de l'enseignement numérique et la formation par alternance, et à l'incitation à la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ainsi qu'à l'accueil d'étudiants étrangers avec des cours adaptés.

Il repose sur un principe : le décroisement, entre les disciplines, entre les cursus, entre les établissements, entre les sites. Un décroisement qui est accompagné de la simplification du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que de l'impulsion d'une nouvelle dynamique de regroupement et de mutualisation entre universités, écoles et organismes de recherche, dans les territoires.

Il porte une ambition : l'ouverture de l'université sur son environnement, sur la société, au monde socio-économique, et à l'international.

Ce projet de loi inscrit l'enseignement supérieur et la recherche au cœur d'un projet politique plus global : celui de la construction d'un nouveau modèle français, alliant solidarité et compétitivité. Il propose une nouvelle ambition pour la recherche, en préservant la recherche fondamentale, tout en développant la recherche technologique, trop faible aujourd'hui, en favorisant le transfert, pour faciliter le passage des découvertes scientifiques vers l'économie et susciter la création de nouvelles filières et d'emplois. Le texte redonne tout son rôle à l'Etat stratège en définissant une stratégie nationale de recherche visant à répondre aux grands défis sociétaux et technologiques du XXIème siècle, en harmonie avec les programmes européens (Initiative France Europe 2020).

Le renforcement de nos capacités de recherche, d'innovation et de formation, est la condition nécessaire pour assurer le développement des compétences et des technologies de demain, l'élévation du niveau de qualification et la capacité de notre pays à faire face aux exigences d'une société et d'une économie en pleine mutation.

GENRE ET MINISTÈRES

Transgenre



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La Garde des Sceaux Ministre de la Justice



MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES
PORTE-PAROLAT DU GOUVERNEMENT

La Ministre

Paris, le 08 JAN. 2013

Madame la présidente,

Le Gouvernement a engagé un programme d'actions interministériel contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Dans le cadre de son élaboration, la situation des personnes qui s'expriment dans un genre différent de celui qui leur a été reconnu à la naissance a fait l'objet de fortes demandes.

Les associations de défense des droits des personnes trans, auditionnées dans le cadre de l'élaboration de ce programme d'actions, ont en particulier exprimé leur attachement au critère de « l'identité de genre », par opposition à celui de « l'identité sexuelle », propre à définir les violences et les discriminations dont ces personnes sont victimes.

Le Parlement a retenu le critère de « l'identité sexuelle » lors de la discussion du projet de loi relatif au harcèlement sexuel, en juillet 2012. Plusieurs textes internationaux auxquels la France est partie mentionnent le critère de « l'identité de genre ». Devant l'Assemblée nationale, nous nous sommes engagées à poursuivre ce débat.

Aujourd'hui, en France, le parcours de changement de sexe se traduit toujours par une dégradation de la condition sociale de la personne, contrainte pendant une durée trop longue de vivre dans un genre opposé à celui que lui reconnaît son état-civil. En l'absence de toute disposition législative, le juge applique la jurisprudence établie par la Cour de cassation, aux termes de laquelle la modification de l'état civil peut être ordonnée « lorsque, à la suite d'un traitement médico-chirurgical subi dans un but thérapeutique, une personne présentant le syndrome du transsexualisme ne possède plus tous les caractères de son sexe

d'origine et a pris une apparence physique la rapprochant de l'autre sexe, auquel correspond son comportement social ».

La notion de traitement médico-chirurgical, précisée dans une circulaire du 14 mai 2010, s'entend de traitements hormonaux ayant pour effet une transformation physique ou physiologique définitive, associés, le cas échéant, à des opérations de chirurgie plastique (prothèses ou ablation de glandes mammaires, chirurgie esthétique du visage...) dès lors qu'ils ont entraîné un changement de sexe irréversible.

La question de la simplification de ces parcours se pose. La résolution 1728 (2010) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe invite le Gouvernement à y répondre. La proposition de loi visant à la simplification de la procédure de changement de la mention du sexe dans l'état civil, déposée le 22 décembre 2011 sur le bureau de l'Assemblée nationale par Michèle Delaunay, est une base de travail. Dans d'autres pays, comme l'Espagne ou l'Argentine, des lois ont été adoptées, cessant de faire de l'infertilité d'un individu une condition de la modification de son état civil.

Nous sollicitons un avis de la commission nationale consultative des droits de l'Homme portant, d'une part, sur la définition et la place de «l'identité de genre» dans le droit français, et, d'autre part, sur les conditions de la modification de la mention du sexe dans l'état-civil.

Nous vous prions de croire, Madame la présidente, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Christiane TAUBIRA

Najat VALLAUD-BELKACEM

Copie de la lettre du 8 janvier 2013 envoyée à Madame Christine LAZERGES
Présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme

Paris, le 5 juin 2013

Cher-e-s Collègues,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Bureau de l'Assemblée nationale a agréé un groupe d'études "Genre et droits des femmes à l'international" dont nous nous sommes vu confier la co-présidence.

Les parlementaires du groupe d'études "Genre et droits des femmes à l'international" veilleront à ce que la diplomatie et les politiques de coopération françaises contribuent à la promotion de l'égalité femmes-hommes dans le monde, et que les droits des femmes soient au cœur des engagements internationaux rediscutés à partir de 2014 et 2015.

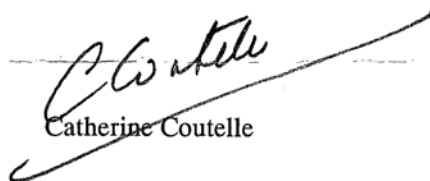
Afin de commencer nos travaux aussi rapidement que possible, nous organiserons, le 26 juin de 17h à 19h, à la salle Colbert, une

Conférence débat sur le thème :

« Genre et droits des femmes à l'international : Etats des lieux et perspectives »
Comment la diplomatie et les politiques de coopération françaises peuvent agir pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans le monde ?

Dans le cas où vous souhaiteriez adhérer à ce groupe d'études, nous vous invitons à retourner le bulletin d'adhésion ci-dessous au secrétariat du groupe d'études, avant le 26 juin prochain. La réunion constitutive du groupe aura donc lieu dans le courant du mois de juillet.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Cher-e-s Collègues, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.


Catherine Coutelle


Axelle Lemaire

**GRUPE D'ÉTUDES "GENRE ET DROITS DES FEMMES A L'INTERNATIONAL"
BULLETIN D'ADHÉSION**

(à retourner au Bureau n° 5797, à l'attention de Mme Isabelle Baptiste)

Je soussigné (e).....
Député (e) de
désire adhérer au groupe d'études « Genre et droits des femmes à l'international »
Date..... Signature

Madame Taubira impose un stage sur l'identité de genre aux magistrats

2 juin 2006

http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/06/02/01016-20130602ARTFIG00153-taubira-impose-un-stage-sur-l-identite-de-genre-aux-magistrats.php?m_i=oD3orJFRJm9jfbIS7elOyl6bI1qoGzxEUBOgd3u1jPihLhduf

Les juges sont mobilisés pour « lutter contre les violences et les discriminations ».

Les magistrats se sont vu imposer un programme pour ce début de semaine: [Christiane Taubira](#) les a « convoqués », selon l'expression de l'USM, syndicat majoritaire, pour qu'ils participent à un séminaire portant sur les « violences et discriminations à raison de l'orientation sexuelle », à Paris. Deux cents procureurs et membres de leurs équipes écouteront la parole ministérielle avant de suivre deux jours de stage à l'École nationale de la magistrature. Cette session s'inscrit dans un programme gouvernemental qui fait suite à la loi sur le mariage pour tous.

« Ce progrès ([la création du mariage pour les couples de même sexe](#), NDLR) dans l'égalité des droits ne fera pas, à lui seul, reculer du jour au lendemain les expressions de peur, de rejet, d'intolérance, et de violence vis-à-vis de la différence relative à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre qui continuent de se manifester dans la société française », explique le document de présentation de ce plan lancé en octobre dernier sous la houlette du premier ministre.

C'est l'apparition du terme « identité de genre » à de nombreuses reprises qui suscite la polémique... « L'homophobie est déjà réprimée par les textes, au même titre que toutes les discriminations... » souligne par ailleurs un magistrat. « La loi interdit les discriminations à raison de l'orientation, et à ma connaissance elle est appliquée, poursuit un pénaliste. En revanche, je ne vois pas à quel texte le terme "identité de genre" se réfère... Or, pour appliquer une sanction, il nous faut une loi. »

La Chancellerie prévoit néanmoins des enseignements spécifiques pour les magistrats sur ces questions et la diffusion d'une circulaire « consacrée à la réponse pénale aux violences commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre ».

Une convocation peu appréciée

La garde des Sceaux et la ministre des Droits des femmes labourent aussi le terrain en profondeur, abordant la question de « l'égalité » via le droit: les deux ministres ont saisi la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) pour un avis portant sur la définition et la place de « l'identité de genre » dans le droit français.

[La réponse de l'Union syndicale des Magistrats est reproduite ici.](#)



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

33, rue du Four
75006 PARIS

Tél. : 01 43 54 21 26

Fax : 01 43 29 96 20

E-mail : usmagistrats@club-internet.fr

Site: www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 30 mai 2013

Madame la Ministre,

A l'heure où le parlement examine un projet de loi redéfinissant les relations entre la chancellerie, les parquets généraux et les parquets, nous ne pouvons que nous étonner des modalités d'organisation d'une réunion qui se tiendra le lundi 03 juin prochain et à l'occasion de laquelle vous interviendrez.

Cette réunion est parfaitement légitime dans son principe, puisqu'elle porte sur un des éléments de politique pénale définie par vos soins, en l'espèce « *les violences et discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre* » et qu'elle a pour objet d'améliorer l'application des dispositions légales en vigueur.

Pour autant, les conditions d'organisation de cette réunion sont symptomatiques de difficultés récurrentes, en contradiction avec les déclarations tendant à laisser croire à un assouplissement du lien hiérarchique entre les parquets et le ministère de la Justice.

Les interlocuteurs naturels de la chancellerie, comme le rappelle le projet de loi, sont les procureurs généraux, du fait de leur statut et du fait des moyens matériels mis à leur disposition. Tel n'est pas le cas des autres magistrats des parquets et parquets généraux qui n'ont pas vocation à sacrifier une partie de leur week-end pour se déplacer et être présents à Paris, un lundi matin à 09 heures...

Le ton comminatoire employé par la directrice des affaires criminelles et des grâces dans la dernière dépêche du 28 mai (copie jointe), pour ordonner leur présence et imposer (de quel droit ?) leur participation à un stage de deux jours organisés dans le prolongement de cette réunion est à cet égard totalement inadmissible. Le lien hiérarchique n'implique ni autoritarisme d'un côté, ni soumission de l'autre.

Le ton employé est ressenti comme une marque de mépris pour ces magistrats qui, au quotidien, tentent de faire fonctionner des parquets exsangues, surchargés de commandes et dotés de moins en moins de moyens, tant humains que matériels pour assurer leurs missions.

Nous vous prions de bien vouloir rappeler ces évidences aux services placés sous votre autorité directe.

Nous suggérons par ailleurs que si, en dehors des directives données par vos soins aux procureurs généraux, des précisions techniques ou procédurales devaient être directement apportées aux magistrats des juridictions, elles le soient par voie dématérialisée, par le biais de visio-conférences ou à l'occasion de déplacements de membres de vos services dans ces mêmes juridictions.

Ces modalités éviteraient les dépenses somptuaires liées au déplacement de nombreux parquetiers, deux cents dans le cas d'espèce, en total décalage avec les restrictions budgétaires drastiques imposées aux juridictions.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération

Christophe REGNARD
Président

Madame Christiane TAUBIRA
Gardes Sceaux
Ministre de la Justice
13 Place Vendôme
75001 PARIS

FORMATION

Université de Paris Ouest Nanterre La Défense Charte pour l'égalité femmes-hommes

<http://mission-egalite-f-h.u-paris10.fr/mission-egalite-femmes-hommes/charte-pour-l-egalite-femmes-hommes-a-l-universite-de-paris-ouest-nanterre-la-defense-456291.kjsp>

23 janvier 2012

Pour mettre en œuvre dans ses domaines de compétence, les principes énoncés dans la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2006), l'établissement s'engage à définir et à faire connaître sa politique en matière d'égalité des sexes. Cette politique concerne aussi bien les étudiant-e-s que l'ensemble des membres du personnel, et les activités d'enseignement et de recherche

L'établissement s'engage à :

I - Politique générale de l'établissement

1-1 : publier annuellement des statistiques sexuées sur tous les aspects de la vie de l'université et à

assurer leur large diffusion via différents supports et activités ;

1-2 : intégrer à tous les projets de l'établissement la dimension égalité femmes-hommes, à veiller au respect mutuel des sexes et des orientations sexuelles et à lutter contre les stéréotypes et discriminations de sexe ;

1-3 : rédiger les documents administratifs et textes où figurent le féminin et le masculin (ou par défaut des formes épiciènes) qui ne comportent pas de formulation discriminante pour l'un ou l'autre sexe.

1-4 : organiser des manifestations diverses, scientifiques et culturelles, et dans le cadre de la formation continue, des modules sur le genre et les questions d'égalité des sexes et des orientations sexuelles ;

II - Etudiantes et étudiants

2-1 : systématiser la production et la diffusion de données par sexe concernant l'inscription, les conditions d'études, la réussite, l'insertion professionnelle dans les différentes formations

2-2 : promouvoir des mesures d'encouragement pour que l'ensemble des filières aient une composition équilibrée d'étudiantes et d'étudiants ;

2-3 : diffuser auprès des étudiantes et des étudiants des informations sur leurs droits en matière d'égalité professionnelle ;

2-4 : diffuser auprès des étudiantes et des étudiants des informations sur les droits des personnes, femmes comme hommes, victimes de violences sexistes ou sexuelles et notamment de harcèlement ainsi que sur l'aide que ces personnes peuvent recevoir;

III - Membres du personnel

3-1 : favoriser la représentation proportionnelle des femmes et des hommes dans toutes les

instances, à tous les niveaux, pour toutes les catégories et tendre vers la parité ;

3-2 : encourager les membres du personnel à participer à des manifestations scientifiques et culturelles et à des actions de formation concernant le genre et l'égalité femmes-hommes.

3-3 : informer l'ensemble des membres du personnel, femmes comme hommes, ainsi que les directions des composantes et services, des droits et devoirs de chacun/e en matière de congés de maternité ou de paternité, de congé parental, de travail à temps partiel ;

3-4 : prendre en compte les conséquences de la maternité, et plus largement de la parentalité, pour le déroulement des carrières des membres du personnel;

3-5 : prendre en compte la parentalité dans l'organisation du travail ;

3-6 : diffuser largement auprès des membres du personnel, des directions des composantes et des services, des informations sur les droits des personnes en matière d'égalité professionnelle ;

3-7 : diffuser largement auprès de l'ensemble du personnel, des directions des composantes et des services les informations sur les droits des personnes victimes de violences sexistes ou sexuelles, de harcèlement, d'une part, et sur l'aide qu'elles peuvent recevoir, d'autre part. De façon générale être vigilant à l'égard de situations potentiellement porteuses de violences sexistes ou sexuelles ;

IV - Recherche et enseignement

4-1 : promouvoir les études genre et encourager la recherche sur les questions de différences et d'égalité des sexes et des orientations sexuelles.

4-2 : promouvoir dans les formations des enseignements portant sur le genre, l'égalité des sexes et des orientations sexuelles.

Un/e chargé/e de mission est responsable de la mise en œuvre de cette politique qui donnera lieu à évaluation.

Programme : <http://economix.fr/fr/activites/colloques/?id=162>

IUFM Caen

21 mai 2013

L'égalité des sexes à l'école. Comment l'aborder ? Comment l'enseigner ?

L'égalité des filles et des garçons constitue une obligation légale et une mission fondamentale pour l'éducation nationale. Si les écoles et les établissements sont devenus mixtes dans les années 70, trop de disparités subsistent dans les parcours scolaires des filles et des garçons. L'éducation à l'égalité est nécessaire à l'évolution des mentalités.

Ce stage a lieu à Caen (IUFM). Il est ouvert aux syndiqués et aux non-syndiqués des trois départements de l'académie.

Programme :

► le matin : Conférence de Gaël PASQUIER « Enseigner l'égalité des sexes et lutter contre l'homophobie dès l'école primaire : des enseignantes et des enseignants à l'œuvre »

► L'après-midi : Ateliers animés par Nina Charlier, Dominique Leylavergne, Sophie Devineau

Egalité entre les femmes et les hommes - Orientations stratégiques pour les recherches sur le genre

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000070/index.shtml>

Janvier 2013

Présentation

Le présent rapport a pour objet d'identifier des pistes visant à développer les recherches sur le concept de genre au sein de l'organisation scientifique actuelle. Les propositions du rapport concernent : l'organisation générale de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'enseignement, la formation continue, le financement de la recherche, les questions de publications scientifiques et de diffusion, les carrières, la parité dans les établissements.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



ANNEXE 2 : REFERENCES

- Recensement national des recherches sur le genre
<https://recherche.genre.cnrs.fr/>

RESEAUX DE RECHERCHE INSTITUTIONNELS

- Fédération de recherche sur le genre RING
<http://www2.univ-paris8.fr/RING/>
- GIS-Institut du genre
<http://www.mshparisnord.fr/gis-institut-genre/>
- Institut Emilie du Châtelet (IEC)
<http://www.institutemilieduchatelet.org/>
- Réseau de recherche international et pluridisciplinaire MAGE (Marché du travail et genre)
<http://recherche.parisdescartes.fr/MAGE>

- RTP études genre

<http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/RTP%20genre/presentation.htm>

RESEAUX DE RECHERCHE ASSOCIATIFS

- Association nationale des études féministes (ANEF)

<http://www.centre-hubertine-auclert.fr/organisme/anef-association-nationale-des-etudesfeministes>

- Association de jeunes chercheur-e-s en études féministes, sur le genre et les sexualités (EFiGiES)

<http://www.efigies.org/>

- Ménomosyne. Association pour le développement de l'histoire des femmes et du genre.

<http://www.mnemosyne.asso.fr/>

- Société internationale pour l'étude des femmes de l'Ancien Régime (SIEFAR)

<http://www.siefar.org/>

Filles et Garçons au sein de l'Institution scolaire



Séminaire

Samedi 08 Janvier 2011

Filles et garçons au sein de l'institution scolaire



IUFM Célestin Freinet
Académie de Nice
Centre George V

Entrée libre

Contact : Karine.LAMBERT@unice.fr
www.iufm.unice.fr

Une journée de réflexion autour du thème "Filles et garçons au sein de l'Institution scolaire" est organisée le Samedi 8 janvier 2011, de 09h à 17h par la mission égalité filles/ garçons de l'IUFM de Nice (Centre Georges V). Les Ouvreurs y participent à plusieurs titres, notamment pour partager leur actions de prévention de l'homophobie dans les lycées niçois. Au programme :

1. L'apport des gender's studies (9h00-11h00)

A quoi sert la différence des sexes ?, par Marie-Joseph Bertini, Professeure des Universités, UNS,

L'indifférence aux différences produit de la différenciation ou comment accompagner la construction identitaire des filles et des garçons dans la classe ? par Marie-Louise Martinez -Verdier (MCF, HDR, sciences de l'éducation, IUFM, Université Nice Sophia-Antipolis, Labo I3DL (U. de Nice) et UMR ADEF (U. de Provence)

La construction des identités de sexe de l'enfance à l'adolescence, par Fabien Berrais (Psychothérapeute certifié, Art-Thérapeute, Coach, Formateur- Intervenant à l'IERTS) :

2. L'Etat et l'égalité filles/garçons à l'école (11h-12h00)

Présentation de la mission égalité filles/garçons du Rectorat, par Charlie Galibert

Présentation de la mission départementale aux droits des femmes et à l'Égalité, par Marie-Jeanne Mavic

3. Scènes de la vie quotidienne dans un établissement ordinaire : La guerre des sexes n'aura pas lieu ?! (14h-15h30)

Etre un homme parmi les femmes : Témoignages d'enseignants du 1er degré, par Blaise Fenart et Sébastien Lefebvre,

Collèges et lycées sous tension ? Etat des lieux, par Nicole Cadene, Benoit Arnulf et Vincent Vergult

4. Quand les associations viennent soutenir l'institution scolaire (15h30-17h00)

Les actions de prévention du sexisme - Retours d'expériences (Le CIDFF, Karine Brutelle),

Agir contre les violences faites aux femmes avant de ne plus pouvoir réagir (Ni Putes Ni Soumises 06, Zineb Doulfikar)

La culture contre l'homophobie (Les Ouvreurs, Benoit Arnulf)

Eduquer aux sexualités (Sida info services, Jean-Pierre Paringaux)

Les associations aux prises avec le genre : enjeux et perspectives (Association NOUS, Anne-Gaëlle Bauchet)

Avec l'aimable participation d'Isabelle Warnaar et Sylvain Guine pour des interludes autour de textes des *Monologues du Vagin*.

Formation « Egalité filles/garçons » au Lycée Le Castel de Dijon

Cette formation d'une journée est co-organisée par la Fédération Française des clubs UNESCO (FFCU), l'association ADRIC et le CESC du Lycée Le Castel dans le but de former les participant-e-s pour rendre les jeunes « acteurs et actrices de l'égalité filles/garçons ».

- **La FFCU** s'est saisie depuis quatre ans de la thématique « Egalité filles-garçons », a organisé deux formations à son siège parisien et des interventions avec des lycées bretons, à la suite d'une convention signée avec la Région Bretagne.
- **L'ADRIC (Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté)** est une association loi 1901, qui travaille notamment en partenariat avec la Région Ile de France et les Académies de Paris et de Versailles, avec une vingtaine d'établissements scolaires dans le cadre de son projet « Jeunes pour l'égalité »
- **Le CESC du Lycée Le Castel** a validé pour 2012-2013 une action portant sur « L'égalité filles/garçons », conformément aux directives de l'Education Nationale, qui a déclaré l'année 2013 « Année de mobilisation pour l'égalité à l'école ».

Cette formation a reçu l'aval de Mme Fauchoux, Rectrice de l'Académie de Dijon et de Laurence Guillet, chargée de mission Egalité filles/garçons.

Elle est destinée aux personnels de l'Education Nationale de l'Académie de Dijon, aux animateurs et animatrices des clubs UNESCO de Bourgogne-Franche Comté et d'ailleurs, aux membres du CESC et au personnel du Lycée Le Castel.

Objectifs :

S'approprier des connaissances pour :

- mieux identifier les enjeux de l'accès des jeunes à l'égalité des sexes et le rôle de l'école dans ce champ ;
- réfléchir sur le travail éducatif nécessaire à mettre en place pour rendre les jeunes acteurs et actrices de l'égalité des sexes

Axes de contenu :

Les violences sexistes et sexuelles ; la laïcité et l'égalité filles/garçons ; les représentations sexuées et l'orientation scolaire et professionnelle. Pour chaque axe : observations, situations-problèmes et enjeux éducatifs.

Les réflexions sur les conditions de réussite d'une action de sensibilisation.

Intervenantes : Chahla Beski-Chafiq, Clara Domingues (ADRIC)

Delphine Zenou (Déléguée Régionale aux Droits des femmes et à l'Egalité de Bourgogne)

Participation de : Armelle Benjaouahdou, Anne-Lise David, Françoise Heurtaux (FFCU)

Anne-Lise David (06 87 04 17 96)

Françoise Heurtaux

Claude Vielix

Représentant-e-s en Bourgogne de la Fédération Française des clubs UNESCO (FFCU)



Formation "Egalité filles/garçons" le 4 mai 2013 à Dijon



Programme et inscription à la formation du samedi 4 mai 2013



FORMATION
GENC-MIGRATION
ETUDE
DES RESEAUX ARTS-100



*« L'égalité filles/garçons,
pour une société égalitaire et non violente »*
Programme et inscription à la Journée de formation
4 mai 2013
au Lycée Le Castel Dijon salle IF 19

L'égalité des sexes : Femmes Solidaires

SUD OUEST

20 avril 2013

Par **Daniel Heinen**

L'association Femmes solidaires Dordogne présente l'exposition « **C'est mon genre** » à la bibliothèque du Bugue, Porte de la Vézère, jusqu'à samedi 27 avril. Le vernissage a lieu aujourd'hui à 11 heures. Cette exposition, créée et réalisée par l'association Femmes solidaires et son magazine « Clara », est un outil pouvant contribuer à la promotion de l'égalité des filles et des garçons.

Dès le plus jeune âge

Femmes solidaires Dordogne et la Ligue des droits de l'Homme de Périgueux, estimant que les stéréotypes hommes-femmes se forment dès le plus jeune âge, proposent de travailler à un apprentissage de l'égalité entre les garçons et les filles, basé sur le respect de l'autre sexe, en milieu scolaire et périscolaire. Cette égalité implique notamment la prévention des comportements sexistes

L'exposition a été utilisée par les enseignants de l'école primaire du Bugue du 2 au 12 avril ; l'école maternelle et la crèche ont également apprécié ce nouvel outil.

Conférence "Egalité des sexes et Europe 2020", 29-30/04/ 2013, Dublin, Irlande

<http://www.eu2013.ie/events/event-items/genderequalityconference-20130429/>



Domaine(s) du 7ème PCRD concerné(s): Coordinator NCP Coherent development of policies - SSH NCP - SiS NCP - Europe 2020

Les 29 et 30 avril 2013, à Dublin (Irlande), la conférence "Gender equality and employment" portera sur la participation des femmes dans l'économie et les objectifs de l'Agenda Europe 2020

Les 29 et 30 avril 2013, à Dublin (Irlande), la [Présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne](#) organisera la [conférence internationale "Gender equality and employment"](#), destinée à relancer le débat sur l'égalité des sexes dans le marché du travail et la réalisation des objectifs en matière d'emploi féminin de la [Stratégie Europe 2020](#).

Au cours de ces deux journées, des acteurs politiques clés, des chercheurs et des représentants d'organisations non gouvernementales débattront des moyens pour contribuer à :

- L'augmentation du nombre de femmes actives ;
- Soutenir le retour des femmes au travail et renforcer l'égalité des sexes, une condition pour réaliser la croissance économique ;
- Lever les obstacles à l'insertion économique des femmes ;
- Développer l'esprit d'entreprise chez les femmes.

Remarque : La conférence sera conclue le **30 avril 2013** par la signature d'une **déclaration commune sur l'égalité entre les Genres - "Trio Declaration on Gender-Equality"**, qui décrira les engagements des présidences irlandaises, grecques et lituaniennes pour le renforcement de l'égalité entre les sexes durant la durée de leur mandat.

Plus d'information, **consulter** :

- Le [programme](#) de la conférence ;
- La [note de présentation](#) de la conférence

Domaine générique : Sciences humaines et sociales

L'Égalité des sexes à l'école

<http://sd14.fsu.fr/>

STAGE DE FORMATION SYNDICALE LE MARDI 21 MAI

2 CONFÉRENCES - 4 ATELIERS



2 conférences :

Jean-Baptiste BONNARD

Professeur et Maître de Conférences à l'Université de Caen. Il est l'un des 33 historiens et historiennes qui ont participé à la rédaction du livre « La place des femmes dans l'histoire » aux éditions Belin (collection « enseignement »)

« La place des femmes dans l'histoire, une histoire mixte »

Gaël PASQUIER

Professeur des écoles et directeur d'une école maternelle dans le Val-de-Marne. Il mène actuellement un doctorat, sous la direction de Nicole Mosconi, consacré aux enseignantes et aux enseignants de l'école primaire travaillant sur l'égalité des sexes et/ou des sexualités avec leurs élèves.

« Enseigner l'égalité des sexes et lutter contre l'homophobie dès l'école primaire : des enseignantes et des enseignants à l'œuvre »

4 ateliers :

Mise en pratique à la maternelle

Mise en pratique : quelques outils au collège Atelier

Où en êtes-vous de vos stéréotypes de genre ?

Une expérience : des métiers dans la tête

Livre « Le genre à l'école des enseignantes : embûches de la mixité et leviers de la parité » (Coll. Logiques sociales, Série Genre, L'Harmattan)).



L'égalité, Nous on y croit !

29 mai 2013

<http://www.cg18.fr/L-egalite-Nous-on-y-croit>

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale incite les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et pour tous. À l'occasion de la signature de cette charte, le Conseil général organise une manifestation le 10 juin 2013 à partir de 17 heures à l'Hôtel du Département à Bourges.



En signant cette Charte, le Conseil général réaffirme sa volonté de combattre tous les types de discriminations, les stéréotypes sexués et autres préjugés. Pour garantir la mise en œuvre de ses engagements, un Plan départemental d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sera rédigé pour fixer les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation.

Conférence débat « Lutter contre les stéréotypes » : animée par Sandra BOUREGAT, Sociologue universitaire spécialiste de la transmission des stéréotypes et Isabelle PALLIÈS, Coordinatrice du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Cher ;

[Présentation de la charte sur le site du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes](#)

Séminaire académique à l'Université Lumière Lyon 2

Egalité des chances – Egalité filles-garçons, de l'Egalité à l'Equité

[http://www.aclyon.fr/?module=news&action=ViewDetail&newsParam\[cmpref\]=492023&lang=fr](http://www.aclyon.fr/?module=news&action=ViewDetail&newsParam[cmpref]=492023&lang=fr)

17 avril 2013

Dans le cadre de la formation continue des personnels d'encadrement de l'académie de Lyon, un séminaire s'est déroulé mercredi 17 avril à l'Université Lumière Lyon 2 sur le thème de l'égalité filles-garçons.

Françoise MOULIN CIVIL, rectrice de l'académie de Lyon, chancelière des Universités, a ouvert ce séminaire en présence de Jean-Louis BAGLAN et Lionel TARLET, directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Rhône et de l'Ain.

Les participants (IA-IPR, IEN-ET, chefs d'établissements) ont assisté à plusieurs interventions sur la problématique de l'égalité filles-garçons qui figure dans l'axe 2 du projet d'académie : garantir les conditions de réussite de tous les élèves.

La rectrice a rappelé que la poursuite des efforts engagés dans l'académie de Lyon sur ce sujet entre dans le cadre de la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif établie pour la période 2013-2018 et qui engage les parties signataires à renforcer leur action en faveur de la promotion de l'égalité entre les sexes.

Cette convention interministérielle est signée par les actuels ministères de l'éducation nationale, des droits des femmes, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, de la réussite éducative. Elle fixe comme principales orientations pour 2013-2018 : l'acquisition et la transmission d'une culture de l'égalité entre les sexes, l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude.

[Texte de la convention interministérielle](#)

Les partenaires de la région Rhône-Alpes ont signé le protocole de préfiguration de la convention le 3 décembre dernier, en présence de Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement



Plan académique de formation 2013-2014

<http://www.paf.ac-versailles.fr/presentation.asp>

L'année 2012- 2013 a engagé dans les domaines de l'éducation des évolutions majeures, dont la nouvelle loi de programmation et d'orientation et la création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) sont des mesures phares. Les perspectives dessinées invitent plus que jamais à consolider la formation continue de tous les acteurs de l'Ecole, enjeu essentiel de la réussite des projets et des élèves, et levier de la stratégie académique d'accompagnement et de valorisation des personnels.

Dans notre académie, le Pôle Formation est en charge de la conception et de l'organisation de l'offre. Conformément au projet « Horizon 2015 », il a conçu à votre intention un programme de formation qui traduit la volonté académique de renforcer la cohérence globale des dispositifs, la convergence des actions et la lisibilité des organisations. Ce PAF est unique pour tous les personnels et se décline en plusieurs entrées («personnels d'encadrement» – «personnels enseignants, d'éducation et d'orientation » – «personnels ATSS»). Il préserve ainsi autour d'objectifs communs les spécificités métiers de chacun.

Dispositif Code Paf : **411200**

Identifiant :
13A0250124

Candidature :
individuelle



RELATIONS FILLES GARÇONS : AGIR POUR L'ÉGALITÉ

Organisme : CEMEA

Objectif du dispositif : Être capable d'éduquer les élèves à la mixité des genres dans le contexte de l'apprentissage de l'égalité. Comprendre les différents codes sexués à l'adolescence. Situer les enjeux de l'égalité des chances entre les filles et les garçons.

Module

RELATIONS FILLES GARÇONS : AGIR POUR L'ÉGALITÉ

Contenu : Apports sur la mixité, le genre et la parité (historiques, sociologiques et politiques). Découvrir et construire des outils pour permettre ensuite aux élèves de se repérer dans un système de règles fondées sur le respect des genres. Analyse, propositions et construction d'actions à vivre sur le terrain.

Modalités : Deux jours au premier trimestre (novembre) puis un jour au second trimestre (mars). Lieu : Paris, association nationale des CEMEA.

Public cible : Enseignants, professeurs documentalistes, assistants d'éducation et assistants pédagogiques, CPE, personnels médicaux-sociaux.

Durée : 18 heures

Mucem: du rêve méditerranéen à la question du genre



4 juin 2013

<http://www.lefigaro.fr/arts-expositions/2013/06/04/03015-20130604ARTFIG00234-mucem-du-reve-mediterraneen-a-la-question-du-genre.php>

Le nouveau musée marseillais, pour son inauguration, présente deux expositions temporaires. La première aborde le noir et le bleu, deux couleurs incontournables dans l'univers méditerranéen. La seconde se penche sur la notion de féminin-masculin, d'une rive à l'autre de la Grande Bleue

Si la présentation de la collection permanente du [MuCem](#) est un brin compliquée, les deux expositions temporaires mises sur pied pour l'inauguration et présentées jusqu'au 6 janvier 2014 sont nettement plus pédagogiques, voire explicites. Il faut pousser ses pas dans les dédales du musée, tout en noir poli - rappelant la texture des galets roulés par l'eau - pour trouver les salles. Mais l'errance des visiteurs est à chaque fois récompensée par la vue à travers les résilles du bâtiment, où la mer s'offre, d'un bleu tranché.

«L'homme enceinte»

Avec la seconde exposition temporaire, présentée au même étage, c'est un autre genre d'histoire, si l'on peut dire, qui se joue. Dans une présentation drôle et pétillante, mais aux conclusions sujettes à discussion, le commissaire Denis Chevallier a voulu s'amuser autour de la notion de sexes, et faire passer quelques messages. L'époque veut cela, qui ne cesse de remuer la question, celle de l'égalité dans la différence, de l'évolution des hommes et des femmes, de la place de l'un par rapport à l'autre - jusqu'à l'écœurement. évidemment, la matière est tentante pour les artistes, qui s'en sont donné à cœur joie.

«Au bazar du genre, féminin-masculin en [Méditerranée](#)» ouvre sur une grande photo de Pilar Albarracín, montrant une femme toréador portant une Cocotte-Minute. Et ce n'est que la mise en bouche. Prenant acte de la domination masculine historique dans la plupart des pays, le commissaire rappelle que cet ordre est remis en question par la revendication féminine, mais aussi par les minorités sexuelles.

On commence donc par un cours d'histoire, avec des films autour du MLF ou des affiches du [Planning familial](#) issues de tous les pays, montrant la montée en puissance des femmes, pour terminer sur «l'homme enceinte». À chaque fois, la scénographie de Didier Faustino sauve tout, même du sérieux: les mariés, de [Pierre et Gilles](#), montrant un couple gay à la noce, dont l'un revêtu d'une robe meringue, sont là pour le prouver. On peut donc rire de tout, y compris de la «question du genre».

Belgique : un spectacle pour les enfants : Histoire de genre



DOSSIER PEDAGOGIQUE POUR LES ENSEIGNANTS

www.ilesdepaix.org
Rue du Marché 37 à 4500 Huy
Edition du printemps 2009

A partir de fiches pédagogiques, les élèves, garçons ou filles déterminent ce qui relève du genre construit par l'environnement culturel et social. Par exemple :

Lis le texte ci-dessous, puis réponds aux questions :

Il y a des différences entre garçons et filles que l'on peut voir sur le corps des gens, surtout chez les adultes. On voit tout de suite si c'est son père ou sa mère qui vient chercher un ami à l'école. On sait tout de suite s'il faut dire « Merci monsieur » ou « Merci madame » à quelqu'un dans la rue.

Il y a aussi d'autres différences qu'on ne voit pas sur le corps.

On demande aux garçons et aux filles de se comporter différemment. Par exemple, on encourage les filles à jouer à la poupée et les garçons à jouer au football. On dit que les hommes doivent faire certaines choses et les femmes certaines autres choses. Monsieur s'occupe de la voiture, gronde les enfants et tond la pelouse. Madame fait la cuisine, le ménage et le repassage et, est douce avec les enfants. Monsieur porte une cravate, des cheveux courts et aime parler de football. Madame porte des bijoux, se maquille et aime les fleurs.

Ce ne sont pas des obligations, mais comme tout le monde le fait, on fait pareil pour ne pas se faire remarquer.

SUEDE

La Suède est le pays le plus en pointe dans la diffusion du concept de genre.

Ecole Egalia

1^{er} mars 2012

<http://www.courrierinternational.com/article/2012/03/01/l-egalite-des-sexes-des-le-plus-jeune-age>



Dessin d'Otto paru dans The Economist, Londres.

“Nous traitons les enfants comme des individus plutôt qu’en fonction de leur sexe”, explique Lotta Rajalin, la directrice d’Egalia. Car les écoles maternelles sont censées combattre la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes, promouvoir l’égalité et laisser les enfants se forger librement leur propre identité. C’est ce que préconise la loi sur l’enseignement de la petite enfance de 1998. Mais, quinze ans après, la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes perdure dans un grand nombre d’établissements. Les contrôles des écoles maternelles municipales effectués par l’inspection académique en 2009 et en 2010 ont révélé qu’une commune sur trois ne s’associait pas activement à l’application de cette pédagogie axée sur la prévention des stéréotypes et sur l’égalité des sexes, que prévoit le programme sur la petite enfance.

“De grands progrès ont été réalisés depuis que j’ai commencé à travailler sur le thème de l’égalité des sexes dans les maternelles, en 1994. Mais, dans bien des domaines, on en est au point mort, par exemple sur la composition des groupes dans les classes”, observe Kristina Henkel, formatrice et spécialiste de l’égalité des sexes en milieu scolaire et préscolaire. “Il ne suffit pas d’observer l’égalité des droits entre hommes et femmes. La question est de savoir comment nous nous considérons en tant qu’hommes et en tant que femmes.” La méthode fondée sur la prévention des stéréotypes et sur l’égalité des sexes a percé au milieu des années 1990, lorsque les écoles maternelles Tittmyran et Björntomten de Gävle [au nord de Stockholm] se sont lancées dans un projet visant à révéler les différences de traitement des enfants en fonction de leur sexe. Les enseignants ont découvert un univers insoupçonné lorsqu’ils ont commencé à filmer leurs activités. Les vidéos ont notamment révélé que les petits garçons se voyaient accorder plus d’espace et qu’ils étaient encouragés à prendre des initiatives tandis que l’on apprenait aux petites filles à devenir des auxiliaires et qu’elles suscitaient rarement l’attention des adultes.

Un vestiaire "neutre" au lycée

2 mai 2013

<http://www.courrierinternational.com/breve/2013/05/02/un-vestiaire-neutre-au-lycee>

Le Lycée Södra Latin de Stockholm sera le premier en Suède à offrir aux élèves un vestiaire neutre, rapporte le *Dagens Nyheter*. C'est l'association HBQT (homosexuels, bisexuels, queer, transgenre) de l'école qui a soulevé la question, et le conseil des élèves a voté pour. "C'est pour les élèves qui ne souhaitent s'identifier ni comme hommes, ni comme femmes", explique au quotidien Camille Trombetti, 18 ans, présidente du conseil des élèves.

Comme plusieurs élèves à Södra Latin ne se sentaient pas à l'aise avec l'idée de se changer dans les vestiaires des filles ou des garçons, la direction du lycée a décidé d'approuver la proposition d'aménager un troisième vestiaire, neutre celui-ci. Il sera disponible pour tout élève qui souhaite se changer seul.

Le vestiaire sera inauguré le 6 mai et les réactions des lycéens sont positives. "Notre lycée est connu pour être tolérant en ce qui concerne ce genre de questions", assure Camille Trombetti.

Cette crèche suédoise où filles et garçons ont disparu

18 février 2013

<http://www.lefigaro.fr/mon-figaro/2013/02/17/10001-20130217ARTFIG00181-cette-creche-suedoise-o-filles-et-garcons-ont-disparu.php>

Dans cette crèche d'un nouveau genre, il n'y a pas de petits garçons ni de petites filles. Mais rien que des «amis». Au nom de l'égalité entre les sexes, à Nicolaigården, mi-crèche, mi-école maternelle, qui accueille 115 enfants entre 1 et 6 ans, on a décidé de bannir toute référence masculine ou féminine. Une expérience qui s'étend aujourd'hui à d'autres établissements, où cinq établissements certifiés (Lesbiennes, gays, bi et trans) ont déjà ouvert leurs portes.

Pop, 6 ans, l'enfant suédois sans sexe

17 février 2013

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/02/17/01016-20130217ARTFIG00185-pop-6ans-l-enfant-suedois-sans-sexe.php>

En Suède, où plusieurs crèches mettent en pratique la théorie du genre, un couple élève son enfant sans révéler son sexe.

Fille ou garçon? On ne sait toujours pas. En 2009, un couple de Suédois déclençait une polémique en indiquant qu'il ne voulait pas révéler le sexe de son enfant de 2 ans. «Nous voulons que Pop grandisse librement, et non dans un moule d'un genre spécifique, ont raconté ses parents au quotidien *Svenska Dagbladet*. C'est cruel de mettre au monde un enfant avec un timbre bleu ou rose sur le front. Aussi longtemps que le genre de Pop restera neutre, il ne sera pas influencé par la façon dont les gens traitent les garçons ou les filles.»

Les deux parents, qui ont eu Pop à 21 ans, ont décidé de travailler à mi-temps, pour pouvoir s'occuper de lui, plutôt que de l'envoyer à l'école maternelle. L'enfant, décrit comme «confiant et stable», choisit lui-même ses habits. Parfois une robe, parfois un pantalon. Pour la coiffure, c'est également variable. «Pour moi, Pop n'est ni une fille ni un garçon, c'est seulement Pop», explique sa mère.

«Des parents élèvent leurs enfants de façon aussi neutre que possible, dans le but de leur donner plus de possibilités, au lieu de les limiter», souligne Mia Sjöström, la journaliste qui a révélé l'affaire. Les parents de Pop ont fait quelques émules dans le monde: en 2011, un couple canadien décidait de taire le sexe de son bébé, Storm. L'an dernier, Sasha, 5 ans, entrait à l'école. Ses parents, britanniques, lui ont appris qu'il était un garçon: «Les filles et les garçons? C'est pareil», a-t-il répondu.

Suède : Privés de shorts, des hommes vont travailler en jupes

Juin 2013

<http://www.aufeminin.com/societe/suede-privés-de-shorts-des-hommes-vont-travailler-en-jupes-s65048.html>

En Suède, alors que les températures frôlent les 35°, des conducteurs de train ont voulu aller travailler en shorts, mais leur employeur l'a catégoriquement refusé. Plein d'humour, ils se sont alors rabattus sur la jupe.

L'employeur, pris au dépourvu, n'a alors pas bronché. « **Il a dit oui aux jupes car il ne voulait pas être accusé de discrimination** », s'amuse Martin Åkersten, l'un des employés s'exprimant dans le quotidien *Expressen*. Les voyageurs, d'abord surpris, ont rapidement détourné leur attention de ces drôles d'énergumènes. "Ils nous regardent un peu bizarrement au début quand nous marchons sur le quai, mais ça passe ensuite", explique cet employé, qui semble (presque) avoir pris goût aux joies de la [jupe](#). "Elles descendent jusqu'aux genoux et ce n'est pas toujours pratique pour travailler, notamment quand il faut monter dans le train. Mais au moins, c'est aéré".

Si la compagnie préférerait que ses travailleurs se présentent à leurs postes en pantalons, elle ne voit rien à redire sur cette pratique. "Notre objectif est qu'ils soient élégants et soignés, et cela avec les uniformes disponibles. Que les hommes portent une jupe ne pose pas de problème. Leur dire de ne pas le faire serait de la discrimination", affirme le porte-parole de la compagnie, Thomas Hedenius, sur le site *Mitt.se*. Bref, une histoire amusante mais qui nous démontre bien que le politiquement correct nous fait parfois marcher sur la tête !

La Suède à l'ère de la "certification LGBT"



25 avril 2013 par Christiane.Mentelle

<http://www.rfsl.se/?p=4962>

Une certification spéciale pour le mouvement LGBT ? C'est une réalité en Suède, un pays ayant introduit le droit pour deux personnes de même sexe de se marier et d'adopter des enfants et avoir recours à la PMA.

La « certification LGBT » s'étend à tous les domaines de la vie quotidienne :

Police, dentistes, bibliothèques, maisons de retraite, centres de santé, maternité ...

L'aire de jeu pour enfants la plus prisée à Göteborg, Plikta, a ainsi été certifiée – une procédure par ailleurs payante. A Stockholm un lycée a récemment annoncé qu'il va introduire un vestiaire « neutre de genre », c'est-à-dire un vestiaire pour les élèves qui se considèrent d'un autre genre. Une déléguée d'élèves explique que ce vestiaire est destiné aux élèves qui ne veulent pas s'identifier ni comme homme ou femme.

En 2009 l'église luthérienne, église d'Etat jusqu'en l'an 2000, a commencé à proposer des camps de préparation à la confirmation conçus sur mesure pour les jeunes LGBT où l'on veut permettre aux adolescents de « problématiser la norme hétéro et la famille traditionnelle ».

Cette certification est une illustration d'un mouvement qui avance rapidement dans la société suédoise, à savoir un effacement de la différence sexuelle au profit d'une société liquide, où les enfants sont encouragés par le planning familial à découvrir leur sexualité dès l'âge de trois ans. Un projet financé par un fonds public. Plus tard, au collège, on leur expliquer que toute forme de relation sexuelle est bonne, à l'aide de films animés dont le contenu serait qualifié de pornographique si les acteurs étaient réels. L'Etat suédois a subventionné la production de ce matériel – une preuve que le lobby homosexuel a l'oreille du Gouvernement suédois.

NORVEGE

Documentaire sur la fin de la diffusion du concept de genre

2010

<http://www.youtube.com/watch?v=PfsJ5pyScPs>

Un documentaire signé du journaliste norvégien Herald EIA est diffusé depuis 2010 par la télévision norvégienne. Il met en lumière la portée non scientifique des postulats théoriques des politiques d'égalité. Suite au débat national qui a eu lieu en Norvège après cette diffusion de ce documentaire l'Institut gouvernemental norvégien pour les études de Genre, l'institut NIKK, a cessé de recevoir toute subvention et a dû de ce fait fermer.

AFRIQUE

Libreville, la question de genre et les Parlements d'Afrique francophone

lundi 03 juin 2013

<http://gabonreview.com/blog/libreville-la-question-de-genre-et-les-parlements-dafrique-francophone/>

L'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement du Gabon accueilleront, à Libreville, leurs homologues de l'Afrique francophone du 13 au 15 juin 2013, dans le cadre d'un séminaire régional intitulé «*Parlements sensibles au genre*». Cette rencontre permettra de réfléchir aux mesures que les parlements peuvent prendre pour mieux répondre aux attentes des hommes et des femmes qui y travaillent.

Durant deux jours à compter du 13 juin prochain, les parlementaires des pays de l'Afrique francophone se réuniront à Libreville dans le cadre des activités de suivi découlant de la publication par l'UIP du rapport intitulé «*Parlements sensibles au genre – étude mondiale des bonnes pratiques (2011)*» et du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre adopté par la 127^e Assemblée de l'UIP.

À cette réunion que réunira l'UIP et le Parlement gabonais, les participants se pencheront sur la façon de promouvoir efficacement l'égalité des chances pour les hommes et les femmes dans leurs parlements en s'interrogeant sur la manière d'intégrer l'égalité des sexes dans toutes les composantes du Parlement : composition, cadre juridique, méthodes de travail, culture institutionnelle et locaux parlementaires.

Six séances d'échanges au tour des thématiques variées (Qu'est-ce qu'un parlement sensible au genre ? Les femmes au parlement, les femmes dans les parlements : à quelles fonctions ? Créer un cadre propice à l'égalité des sexes au Parlement modalités de travail, aménagements, culture ; donner au Parlement les moyens d'agir en faveur de l'égalité des sexes : intégrer l'égalité hommes-femmes dans l'ensemble du travail du Parlement ; donner au Parlement les moyens d'agir en faveur de l'égalité des sexes : structures et alliances parlementaires ; et lancer une réforme du Parlement pour en faire une institution sensible au genre) permettront des partages des points de vue et d'expériences entre parlementaires d'une même région sur la manière dont ces institutions répondent aux attentes et aux intérêts des hommes et des femmes dans leurs structures.

Cette réunion du Gabon est la première d'une série de manifestations régionales similaires destinées à aider les parlements nationaux à se doter d'objectifs et de valeurs sur l'égalité des sexes. La Serbie accueillera des parlementaires de pays occidentaux en septembre et des représentants des parlements de la région Pacifique se réuniront à Tonga avant la fin 2013. Ces réunions visent à aider les parlements à mettre en œuvre le plan d'action adopté à la 127^e Assemblée de l'UIP visant à rendre les parlements sensibles aux questions de genre.

Le Rapport sur les «*Parlements sensibles au genre*» est le fruit d'un projet de recherche étalé sur deux ans. Il fait suite à une publication précédente de l'UIP, «*Egalité en politique : enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements (2008)*». Cette enquête avait

révélé que les femmes étaient les principales animatrices du progrès vers l'égalité des sexes au Parlement mais que les parlements, en tant qu'institutions, devaient également assumer leur part de responsabilité. Cette conclusion amène les questions suivantes : qu'est-ce que les parlements font pour promouvoir l'égalité des sexes ? Quelles sont les politiques qui inspirent les initiatives en faveur de l'égalité des sexes ? Les structures institutionnelles des parlements dans le monde sont-elles attentives aux femmes comme aux hommes ? Bref, les parlements sont-ils sensibles au genre ? Avec ce nouveau rapport, l'UIP entend apporter des réponses à ces questions.

COLLOQUE

TEMOIGNAGE : LE GENDER EN ACTION

Extraits d'interventions

Objectif : donner un bref aperçu sur le contenu des discours sur le Gender en 2013



Brochure officielle de l'événement

Journée d'études IRIS(CNRS) à l'EHESS

8 avril 2013

« Au-delà du mariage : de l'égalité des droits à la critique des normes »

AU-DELÀ DU MARIAGE

De l'égalité des droits à la critique des normes

LA MOBILISATION NÉCESSAIRE en faveur du « mariage pour tous », pour résister au retour en force des résistances conservatrices à l'égalité des droits, ne doit pas faire oublier qu'il se joue autre chose dans les revendications autour du mariage et de la filiation : la critique des normes – soit non seulement la remise en cause de l'hétérosexisme, mais aussi, plus largement, de toute naturalisation de l'ordre social, et en l'occurrence sexuel.

AVEC LE VOTE DE LA LOI il devient possible de revenir sur le chemin parcouru, du Pacte civil de solidarité au « mariage pour tous », sans s'arrêter au seul exemple français, puisque cette histoire s'inscrit dans une évolution plus générale, en particulier en Europe, en Amérique du Nord et du Sud – qui est d'ailleurs d'actualité au Royaume-Uni comme aux États-Unis. Toutefois, il est temps également de penser à nouveaux frais, soit de sortir du cadre des discussions imposées par la confrontation politique et par les projets juridiques, afin d'interroger les évidences qui organisent le lien conjugal et familial.

D'abord, l'ouverture du mariage nous invite à réfléchir sur ce qui le constitue : dans quelle mesure doit-il aujourd'hui être défini par la sexualité, à la fois obligatoire et exclusive, ou encore par la cohabitation, ou sinon par quel autre critère ? Les attaques homophobes contre la polygamie ne doivent pas davantage occulter une interrogation sur

le polyamour : la conjugalité renvoie-t-elle nécessairement au couple ? Ou faut-il élargir la reconnaissance des liens sociaux, amoureux et affectifs, dans leur multiplicité et leur complexité ?

Ensuite, si l'accès au mariage ouvre bien l'accès à l'adoption, l'articulation entre mariage et filiation s'impose-t-elle encore, ou bien au contraire conviendrait-il de les découpler ? Faut-il étendre la présomption de paternité aux couples de même sexe, ou bien au contraire y renoncer pour tous ? En outre, l'adoption ne devrait-elle pas, à l'instar de l'Assistance Médicale à la Procréation, s'ouvrir aux couples non mariés, et à l'inverse, l'AMP aux demandes à titre individuel en se calquant sur l'adoption ?

Enfin, si l'on dissocie du lien conjugal la filiation, sur quels principes celle-ci sera-t-elle fondée ? Les arguments psychologiques valorisant l'accès aux origines ne risquent-ils pas de servir à légitimer une conception biologisante de la filiation, d'autant plus que cette exigence concernerait seulement des filiations jugées problématiques (AMP et adoption, sans même parler de la Gestation pour autrui), car non « naturelles » ? Et pour l'arracher à tout biologisme, faut-il fonder la filiation sur l'engagement ? L'enjeu est d'autant plus important que celle-ci définit pour le droit la nationalité autant que la famille.

TELLES SONT LES QUESTIONS QU'IL FAUT POSER AUJOURD'HUI l'égalité des droits ne doit pas mettre fin à la politisation de la sexualité – au risque de retomber, sous couvert de modernité, dans un conservatisme qui naturalise le lien social et sexuel. Bien au contraire, loin de s'achever aujourd'hui, les politiques minoritaires ouvrent une brèche dans laquelle il importe de s'engouffrer pour repenser l'ordre sexuel et social.

Présentation des trois intervenants majeurs

Didier Eribon (1953) est « un intellectuel, sociologue et philosophe français. » Il est professeur à la Faculté de philosophie, sciences humaines et sociales de l'université d'Amiens et chercheur au CURAPP-ESS (Centre de recherches sur l'action publique et le politique - Épistémologie et sciences sociales).

- **Biographe et ami du philosophe contemporain Michel Foucault** (1926-1984), l'un des penseurs de la « French theory » et source principale d'inspiration de Judith Butler.
- Eribon contribue à différents contenus de **LigneAzur**, et a dirigé pour Larousse la rédaction du « dictionnaire des cultures gay et lesbienne ».
- Ce philosophe qui prétend **repenser la famille** révèle dans son livre autobiographique « Retour à Reims » la haine immense vouée à son père, qu'il refuse de revoir jusqu'à son décès, le mépris que lui vouent toujours ses frères et sœurs, son grand-père dont il a ouvertement honte...

Daniel Borillo (1961) anime deux séminaires de recherche, l'un sur le droit de la sexualité dans le cadre de Paris X -Nanterre1 et l'autre sur les politiques publiques de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations dans un laboratoire du CNRS à Paris2. Il enseigne également le droit privé, le droit pénal et le droit civil espagnol.

- Il a été à l'origine en 2004, avec Didier Eribon, du « **Manifeste pour l'égalité des droits** » qui a conduit au premier mariage entre personnes du même sexe en France, célébré illégalement à Bègles par le député-maire Noël Mamère.
- Le 5 décembre 2012 Daniel Borillo participe à une conférence à Sciences Po Paris organisée par le MJS, Amnesty International, le Front de Gauche et des associations de gauche et d'extrême-gauche. Au cours de la conférence, **ses propos comparant les opposants au mariage homosexuel à des Nazis** font polémique.
- Il fait partie de ces « **juristes de référence** » que le Comité National Consultatif d'Éthique a audités pour élaborer le projet de loi du « mariage pour tous ».

Eric Fassin (1959) : Ancien élève de l'École normale supérieure et agrégé d'anglais, il est chercheur à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (sciences sociales, politique, santé), unité mixte de recherche associant le CNRS, l'Inserm, l'EHESS et l'université de Paris XIII2. Sociologue engagé dans le débat public, il travaille sur la politisation des questions sexuelles et raciales, en France et aux États-Unis.

(Wikipedia) : Intervenant dans la controverse qui fait suite à la publication de l'essai d'Hugues Lagrange, *Le déni des cultures* (2010), Éric Fassin conteste les chiffres de cet ouvrage en parlant « d'approximation » et « d'une volonté de grossir le problème ». Sébastien Fath, se rangeant du côté d'Hugues Lagrange dénonce « la tentative de lynchage médiatique » de Fassin, qu'il oppose à la « réflexion nuancée, étayée, éclairante, pragmatique, dépourvue de toute idéologie péremptoire » de Lagrange. **Il juge le propos de Fassin « particulièrement nauséabond, à la fois dans ses caricatures de la pensée de Lagrange, ses amalgames douteux... et dans ses sous-entendus politiques »**

Quelques extraits des interventions

Chapitre 1 : DIDIER ERIBON : « pour une éthique intellectuelle »

1- « La subversion des normes est intrinsèquement liée à la transformation du droit car c'est par le droit que les normes sont imposées à tous. »

2. « (...) **La critique des normes du genre et de la sexualité ne saurait s'opérer réellement sans passer par une critique tout aussi radicale des normes académiques intellectuelles tout autant qu'institutionnelles**, et même (...) **elle constitue un préalable** à tout effort pour desserrer le réseau étroitement tissé des mailles du pouvoir, de la domination et de l'assujettissement. »

3. « Je suis heureux de participer à (...) **cette petite communauté alternative (...) attachée à penser autrement** ce que peuvent, **ce que doivent être la Recherche, l'Université, (...) pour promouvoir tout ce qui peut ressortir à la dissidence**, à la différence, à la reformulation de la pensée critique »

4. « Il me semble que **si on a assisté à la défaite des pensées de la transcendance, c'est parce que l'immanence du monde social s'est réaffirmée** (c'est-à-dire tout ce qui se produit dans le monde social), ce que toutes les invocations des transcendances symboliques (psychanalytiques, anthropologiques etc...) ne peuvent jamais endiguer, annuler et réduire au silence. »

5. « [On constate] une transformation du social lui-même qui se produit **indépendamment de ce que nous voulons** ou ne voulons pas - **et il ne nous appartient pas de dire que ce n'est pas bien**, que ça ne doit pas avoir lieu. »

6. « Nous devons travailler (...) à **l'élargissement jamais terminé des possibilités des droits auxquels peuvent aspirer les individus** et les modes de vie qui sont les leurs. Ce qui implique de continuer à **défaire la norme hétérosexuelle** partout où elle était, partout où elle revient, et à **combattre la brutalité des discours** qui à nouveau, encore et encore, ont essayé de l'imposer et de la ré-imposer ! »

7. « (...) C'était le même discours que l'on entendait du côté de la psychanalyse : « La folie guette la société si la norme est bafouée », « c'est Œdipe, ou la folie », « la différence des sexes, ou la folie ». Et c'est [cette] **violence discursive que les sous-produits et sous-produites ont fait circuler dans l'espace médiatico-politique sous l'habillage de la sociologie de la famille, étrangement investie de la mission de sauver l'ordre symbolique**, c'est-à-dire 'l'ordre hétérosexuel sur lequel repose la culture humaine', **contre la 'passion de désymbolisation' qui aurait animé 'les ayatollahs de l'égalité'** : Eric Fassin, Daniel Borillo, moi et quelques autres » (*rires d'Eribon et de l'auditoire*)

Chapitre 2.1 : DANIEL BORILLO : « Biologie et filiation : les habits neufs de l'ordre naturel »

1. « **La loi n'a pas pour mission de signifier la nature sexuée du parent, mais simplement**

sa fonction parentale. (...) Si les hommes et les femmes ont les mêmes droits et les mêmes obligations, **et si ces fonctions sont interchangeable, pourquoi donc maintenir la distinction terminologique [père/mère] dans la loi ?** Comment est-il réactualisé, ce discours d'évidence, qui fonde l'imaginaire de la filiation sur la biologie ? (...) »

2. « Dans le même temps que la loi avance (...) **se développe un mécanisme politico – juridique caractérisé par une forme de retour à la biologie** en matière de filiation. (...) Alors que la reproduction est un fait biologique, **la filiation – tout le monde sait- apparaît comme une institution juridique et donc culturelle.** Le droit peut certes tenir compte du biologique, mais **en tant que dispositif d'agencement parental la filiation répond à des règles propres affranchies de la nature.** »

3. « **Le droit libéral reprend ainsi la tradition du droit romain** pour qui la filiation permettait surtout d'organiser, pour les hommes libres, les successions ou les tutelles,(.) , **et non pas d'octroyer à l'enfant une quelconque identité psychologique.** Pour le modèle civiliste, **nul besoin donc de la biologie pour inscrire l'enfant dans une lignée.** L'adoption plénière ouverte aux célibataires, ou la possession d'Etat constituent tant d'exemples paradigmatiques. **La différence des sexes comme condition sine qua non de l'établissement d'un droit à la filiation, apparaît (...) de façon explicite assez récemment (1988) (...)** »

4. « Anticipant la revendication des futurs parents gays et lesbiens, **et afin d'en empêcher sa réalisation politique, les lois bioéthiques ont construit l'Assistance médicale à la procréation (PMA) comme un supposé remède à l'infécondité** sur la base de la simulation de l'acte hétérosexuel procréatif. Celui-ci apparaît désormais comme le point de départ permettant la mise en place d'un schéma symbolique : la « vraisemblance biologique ». **La PMA n'a PAS été pensée politiquement ni construite juridiquement sur la base d'un droit ou d'une liberté** comme ce fut le cas pour la contraception ou l'IVG. »

Chapitre 2.2 : ERIC FASSIN : « Mariage, filiation, race et nation »

1. «**On a vu combien les mobilisations pouvaient se faire explicitement au nom de la religion,** avec des manifestations où on voyait côte à côte, des partis politiques et des Eglises représentées »

2. « (...) Même si les références à l'Eglise sont beaucoup plus explicites, l'anthropologie qui est mobilisée est de plus en plus explicitement biologisante. (...) **Le retour de la loi naturelle est en fait une transformation dans la théologie du Vatican,** comme le montrait la célèbre intervention du Pape sur les forêts tropicales du mariage hétérosexuel qu'il fallait préserver par une écologie humaine. »

3. (...) Au lieu d'avoir des arguments sur la culture, on a de plus en plus des arguments sur 'notre' culture. Et ça, ça coïncide avec **cette irruption de la religion,** ça coïncide avec quelque chose qui a été décisif dans les années 2000, c'est-à-dire **la mobilisation pour l'identité nationale, d'un discours qui était à la fois celui de la laïcité, et celui de la catholicité.** Les deux ensembles sont en quelque sorte les deux mamelles de la république (...) »

INTERVIEW et DEBAT

La théorie du genre n'existe pas !

6 juin 2013

<http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2013/06/09/la-theorie-du-genre-nexiste-pas/>

D'après Madame Vallaud Belkacem, la "théorie du genre" n'existe pas!

Ce jeudi 6 juin 2013, Najat Vallaud-Belkacem répondait en direct aux questions des internautes lors du [1er porte-parolat numérique du Gouvernement](#), auquel s'est joint le premier ministre Jean-Marc Ayrault.

L'occasion d'une mise au point sur une pseudo-théorie du genre et l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge.

En aout 2011, elle était d'un tout autre avis.

Théorie du genre: «Il est essentiel d'enseigner aux enfants le respect des différentes formes d'identité sexuelle, afin de bâtir une société du respect»

<http://m.20minutes.fr/politique/778750-theorie-genre-il-essentiel-enseigner-enfants-respect-differentes-formes-didentite-sexuelle-afin-batir-societe-respect>

INTERVIEW - Selon Najat Vallaud-Belkacem, secrétaire nationale du PS aux questions de société et porte-parole de Ségolène Royal, les parlementaires n'ont pas à faire d'incursion dans le contenu des manuels scolaires...

Ce mercredi, le secrétaire général de l'UMP, Jean-François Copé, a soutenu sans réserve les 80 députés réclamant le retrait de manuels scolaires qui reprennent la théorie du genre, en estimant qu'ils «posent une vraie question».

A l'inverse, le Parti socialiste a fait savoir mardi que «cette tentative de députés est inacceptable sur la forme comme sur le fond». Najat Vallaud-Belkacem, secrétaire nationale du PS aux questions de société et porte-parole de Ségolène Royal, explique à *20Minutes* pourquoi les parlementaires ne doivent pas se mêler du contenu des manuels scolaires.

Pourquoi la lettre des 80 parlementaires UMP vous semble-t-elle problématique?

Parce que les députés n'ont pas à écrire les programmes, sauf s'il s'agit de théories qui touchent aux valeurs de la nation, telles que la condamnation du négationnisme ou a contrario les lois mémorielles. La dernière fois que la droite a voulu écrire un manuel scolaire c'était en 2005, quand le même Christian Vanneste voulait inscrire le rôle positif de la colonisation dans les livres d'histoire.

Le politique n'a pas à écrire l'histoire ou à expliquer la science, il doit changer la société. Sans compter que ce qui fait réagir ces 80 députés, ce qui leur semble plus insupportable que tout, ce n'est pas la précarité dans laquelle on plonge délibérément l'école, mais quelques phrases qui froissent leurs convictions personnelles rétrogrades.

En quoi la «théorie du genre» peut-elle aider à changer la société?

La théorie du genre, qui explique «l'identité sexuelle» des individus autant par le contexte socio-culturel que par la biologie, a pour vertu d'aborder la question des inadmissibles inégalités persistantes entre les hommes et les femmes ou encore de l'homosexualité, et de faire œuvre de pédagogie sur ces sujets.

Les manuels de sciences et vie de la terre (SVT) ne devraient-ils pas enseigner la sexualité humaine en se limitant strictement à sa dimension biologique, et pas à sa dimension sociale?

Le vrai problème de société que nous devons régler aujourd'hui, c'est l'homophobie, et notamment les agressions homophobes qui se développent en milieu scolaire. L'école doit redevenir un sanctuaire, et la prévention de la délinquance homophobe doit commencer dès le plus jeune âge. Un jeune homosexuel sur cinq a déjà été victime d'une agression physique, et près d'un sur deux a déjà été insulté. Il est essentiel d'enseigner aux enfants le respect des différentes formes d'identité sexuelle, afin de bâtir une société du respect.

Déclarations des promoteurs de l'identité de genre

<http://www.libertalia.org/femme/la-theorie-du-genre-que-de-surprises-horizon.xhtml>

14 juin 2013

La théorie du genre, c'est « une révolution qui doit permettre, à la différence du premier mouvement féministe, d'en finir avec le privilège masculin et avec la distinction des sexes ». « Les différences génitales entre les êtres humains ne doivent plus avoir d'importance culturellement parlant ».

Le 12 septembre 2012 au Sénat, au cours d'un débat public patronné par le PS, Madame Caroline Mearry a déclaré : « la relation naturelle entre un homme et une femme, c'est une violation des droits de l'homme, c'est une violation de l'amour ».

Une militante LGBT du genre dit : « notre but, c'est d'en finir avec la division sexuelle du travail dans lequel la femme est mère ». Nous ne voulons plus qu'on dise que les femmes sont mères !

Une autre citation porte sur la suppression de la famille biologique. « La suppression de la famille biologique fera aussi disparaître l'obligation de procéder à la répression sexuelle. L'homosexualité masculine et le lesbianisme, les relations sexuelles extra-matrimoniales ne devront plus être considérés comme des alternatives, comme des choses qu'on tolère.

Au lieu de cela, il faudra que même les catégories d'homosexualité et d'hétérosexualité soient abandonnées. L'institution même des relations sexuelles entre l'homme et la femme disparaîtra. L'humanité pourra enfin revenir à sa sexualité perverse polymorphe dans lequel il n'y a plus aucune détermination entre l'homme et la femme en matière de procréation.

De l'école à la justice, cette offensive insidieuse de la théorie du genre

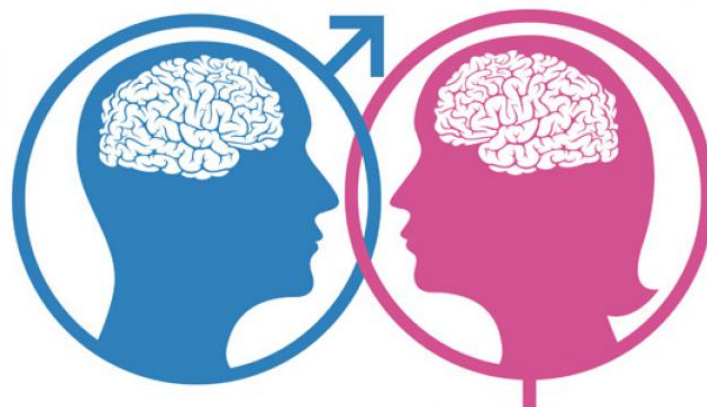
Interview du philosophe Bertrand Vergely

4 juin 2013

<http://www.atlantico.fr/decryptage/ecole-justice-cette-offensive-insidieuse-theorie-genre-bertrand-vergely-745119.html?page=0,0>

La ministre de la Justice Christiane Taubira vient d'annoncer que les magistrats devront participer à un séminaire portant sur les "violences et discriminations à raison de l'orientation sexuelle". Le SNUipp-FSU, principal syndicat d'instituteurs et de professeurs des écoles, encourage les enseignants à sensibiliser les enfants à la diversité des familles.

Pensée au départ par une philosophe américaine, Judith Butler, la théorie du genre se propose de subvertir l'identité sexuée telle qu'elle existe à travers la différence sexuée, cette différence étant jugée artificielle, tout le monde ayant du masculin et du féminin et pas simplement du masculin ou du féminin.



Atlantico : Les magistrats vont recevoir une formation à la lutte contre les discriminations en matière d'orientation sexuelle. Le SNUipp-FSU, principal syndicat d'instituteurs et de professeurs des écoles, entend participer dans les maternelles et les collèges à cette campagne de sensibilisation. Assiste-t-on à une accélération du phénomène "mariage pour tous" ?

Bertrand Vergely : On n'assiste pas tant à une accélération du phénomène "mariage pour tous" qu'au dévoilement de sa partie cachée. Quand il a été question du mariage pour tous, nombre de ceux qui se sont prononcés pour l'ont fait en pensant être tolérants et donner aux homosexuels le droit de s'aimer. Ils n'ont nullement aperçu ce qu'il y avait derrière. **Christiane Taubira dans son discours de clôture de la loi du mariage pour tous a annoncé qu'elle désirait une "nouvelle humanité". On y est. Nous n'assistons pas à une accélération du mariage pour tous et de la tolérance. Nous assistons au début des choses sérieuses. Le véritable mariage pour tous avec ses conséquences est en train de se mettre en place.** Vincent Peillon, ministre de l'Éducation, a expliqué que le but de cette campagne de sensibilisation était d'émanciper l'élève "en l'arrachant à ses déterminismes sociaux et

familiaux". Il a appelé de ses vœux pour cela à la "déconstruction de la différence sexuée". Nous avons là le véritable enjeu du mariage pour tous. **Prônant en apparence la tolérance pour tous afin de plaire à la foule, son but est en réalité de déconstruire la différence sexuée afin de produire une nouvelle humanité. Il s'agit là pour la gauche d'une nécessité vitale. Se proposant comme but d'être la religion de l'humanité capable de sauver celle-ci, mais incapable d'y parvenir actuellement sur le plan économique, celle-ci a absolument besoin d'un marqueur idéologique.** Le mariage pour tous est pour elle une aubaine. Grâce à lui, elle va pouvoir apparaître comme la force qui change le monde.

Faut-il s'en inquiéter ?

Bien évidemment, ce qui est en train de se passer étant d'une violence inouïe. Profondément ignorante parce que non éduquée aux choses de la vie et de l'amour sinon à travers des bribes d'informations glanées ici et là, la société française croit que le mariage est fait pour s'aimer et avoir une sexualité. **En ce sens, elle est amenée à penser que tous les mariages se valent et qu'il est possible de mettre sur le même plan le mariage homo et le mariage hétéro. Il importe de le rappeler ; le mariage n'est pas fait pour faire l'amour et s'aimer mais pour faire la vie.** Faire l'amour, on peut le faire avec quantité de partenaires sans avoir besoin de se marier pour cela. Faire sa vie, on ne le fait qu'avec une personne. Faire sa vie avec un être veut dire partager sa vie avec lui mais aussi faire des enfants afin de reproduire la vie. Même si tous les couples hétéros qui se marient ne font pas d'enfants, le sens profond du mariage demeure celui-là. Faire la vie et non l'amour, et donner la vie. Dans ce cadre, l'hétérosexualité n'est pas simplement une pratique sexuelle. C'est un fondement de la vie. Seul un homme et une femme peuvent donner la vie. Deux hommes, deux femmes ne le peuvent pas. Aujourd'hui, ces vérités de base sont niées. Le sens du mariage étant ramené au droit à la sexualité et la différence homme femme permettant la vie étant ravalée au rang d'une pratique sexuelle comme une autre, on assiste aujourd'hui à un mensonge sans précédent 1) sur le sens du mariage, 2) sur le fondement même de la vie et de sa diffusion. **C'est la raison pour laquelle il importe de s'inquiéter et plus encore d'être horrifié par ce qui se passe. Sous prétexte d'être tolérant, en fait, le mariage pour tous qui vient d'être voté ne respecte rien. Ni le mariage, ni la vie. C'est un mariage nihiliste, reflétant un monde nihiliste qui mélangeant inconscience, désinvolture et cynisme, est en train d'attaquer les fondements de notre humanité.** Et ce qui est plus inquiétant, c'est le système qui est en train de se mettre en place autour de ce mensonge. Voilà que l'éducation est mise à contribution afin d'informer les enfants dès l'âge de cinq ans afin, soi disant, de lutter contre l'homophobie. Le fait que l'on prenne ainsi les enfants dès le plus jeune âge afin de les formater est un fait sans précédent. Que l'on sache, les ligues de lutte contre le racisme et l'anti-sémitisme n'ont pas droit à un même traitement de faveur. En outre, autre fait sans précédent, l'empressement avec lequel le mariage pour tous s'accompagne de mesures d'éducation. Que l'on sache, jamais aucune loi n'a été suivie de telles mesures d'accompagnement théorique. Le choix de l'âge des enfants à qui un enseignement spécial va être adressé. Cinq ans ! Cela fait froid dans le dos.

Enfin, la perversité du procédé utilisé. Que vont entendre les enfants ? Qu'il y a plusieurs familles possibles liées à plusieurs façons d'aimer possibles. Résultat : l'idée qu'il faut un homme et une femme pour faire un enfant va se fondre parmi les possibles existants comme un possible parmi d'autres. Et le tour sera joué. Vincent Peillon pourra se réjouir. La différence sexuée aura été déconstruite. Christiane Taubira pourra également se réjouir.

La nouvelle humanité dont elle rêve sera née, les nouveaux enfants issus de cette nouvelle humanité pensant spontanément qu'un homme et une femme ne sont pas forcément indispensables pour faire un enfant, puisque, ayant appris qu'une famille se fabrique de façon différente à partir de différentes façons d'aimer et d'avoir une sexualité, l'enfant qui saura tout de la sexualité ne saura plus rien de l'amour. Déjà les projets de Procréation médicalement assistée (PMA) et de Gestation pour autrui (GPA) ne respectent pas l'enfant en faisant de lui un objet que l'on fabrique et que l'on marchandise. Ici, ce n'est pas le statut de l'enfant que l'on va violer mais sa conscience en lui imposant un lavage de cerveau lui interdisant d'avoir accès à la notion de filiation, celle-ci se diluant dans le magma des pratiques sexuelles. **Tocqueville pensait que le problème de la démocratie réside dans la tyrannie de l'opinion. Avec la tyrannie actuelle du "pour tous", on y est. On va même droit vers un monde totalitaire, la prise en main de la conscience des enfants en étant l'illustration.**

Sur quoi se fonde la théorie du genre ?

Pensée au départ par une philosophe américaine, Judith Butler, la théorie du genre se propose de subvertir l'identité sexuée telle qu'elle existe à travers la différence sexuée, cette différence étant jugée artificielle, tout le monde ayant du masculin *et* du féminin et pas simplement du masculin *ou* du féminin. **D'où la récusation de la notion de genre en déniait à l'hétérosexualité le fait d'être effectivement un genre, afin de remplacer cette idée par cette autre idée qu'il n'y a pas de genre. Cette théorie dit vrai quand elle rappelle que la sexualité a été construite au cours des siècles par la culture. Elle ment et elle délire en revanche quand elle prétend qu'il n'y a pas de genre.** Genre venant du verbe générer que l'on retrouve dans le verbe engendrer, le genre signifie que l'on est capable de donner la vie, de générer, d'engendrer. Ce que l'hétérosexualité est en mesure de faire et non l'homosexualité. La loi Taubira ment donc quand elle proclame l'égalité de genre entre les hétérosexualités et les homosexualités. Elle ment parce qu'elle fait croire que l'homosexualité est un genre alors que celle-ci n'est pas capable. **En fait, la théorie du genre ne mérite pas son nom puisqu'elle laisse croire qu'elle parle du genre alors qu'elle aspire à le détruire. Robert Antelme a écrit un ouvrage *L'espèce humaine* dans lequel il soulignait que le but du nazisme avait été de détruire ce que l'Homme peut avoir d'irréductible dans son individualité. Avec le projet qui se met en route et qui va chercher à manipuler l'individualité des enfants, c'est la destruction du genre humain qui est en jeu.** L'humanité comme capacité de générer de la vie à partir d'un homme et d'une femme va être remise en question. Déjà, il y a des essais de fabrication d'un utérus pour les hommes, qui sont faits aux États-Unis. Cela fait là encore froid dans le dos.

Quel projet de société y a-t-il derrière tout cela ?

Nous allons vers une société totalement athée et transhumaniste dans laquelle il n'y aura pas simplement évacuation totale du sacré et de la transcendance mais de la notion même d'Homme. Il y a des années de cela, Philippe Sollers a dit au cours d'une émission de télévision, qu'il souhaitait l'avènement d'un monde où les femmes n'auraient plus à mettre les enfants au monde, ceux-ci étant fabriqués en laboratoire par la science. Nous y sommes. Très vite, avec les progrès de la science, il sera possible de faire des enfants sans passer par le corps de la femme. L'humanité ne va plus accoucher de l'humanité à travers le

corps d'une femme mais à travers le corps de la science. La mort de l'Homme évoquée par Foucault à la fin des *Mots et les choses* est notre devenir.

Quelles conséquences cela va-t-il provoquer ? Se dirige-t-on vers une société de l'indifférencié ?

Entre autres. En Norvège, une école s'est montée dans laquelle il est interdit de différencier les petites filles et les petits garçons. Résultat, tous habillés pareil, tous coiffés pareils, tous avec des prénoms neutres du genre Dominique ou Claude, ils sont effectivement indiscernables. **La théorie du genre imposée dans les écoles dès la rentrée prochaine va conduire à la destruction progressive de la différenciation sexuée, cette destruction conduisant à un totalitarisme inédit. Un totalitarisme *soft*, souriant, tolérant, *friendly*, amical, sociétal, mais un totalitarisme quand même sous la forme d'un monde qui obligera par différents moyens à penser comme il faut afin que l'ordre du "pour tous" soit respecté.** Hier *Le meilleur des mondes* d'Haldous Huxley était un roman. Dans le monde qui se prépare, ce ne sera plus un roman mais la réalité.

FORMULAIRES GENDER



Effectuez votre demande de cartes Familles Nombreuses

Ne remplir qu'une seule demande par famille

- Votre demande
- Les parents
- Les enfants
- Commentaire

4 Les parents

Vous êtes :

PARENT 1

Nom d'usage Prénom

Sexe Né(e) le

Lieu de naissance Département

PARENT 2

Nom d'usage Prénom

Sexe Né(e) le

Lieu de naissance Département

Supprimons le 1 et le 2 dans le numéro de Sécu

http://www.liberation.fr/societe/2012/10/22/supprimons-le-1-et-le-2-dans-le-numero-de-secu_855088

22 octobre 2012

Par CHRIS BLACHE Ex-conseillère d'Eva Joly, activiste du groupe féministe la Barbe

L'attribution des chiffres 1 ou 2 dans le numéro de la Sécurité sociale impose, dès la naissance, une hiérarchie explicite : en tête, le masculin, en éternel second, le féminin. Cet héritage installe avant même nos premiers pas dans la vie, d'un côté la confiance, de l'autre le doute. Numéro «signifiant», c'est-à-dire non aléatoire, ce numéro nous qualifie dès notre inscription à l'état civil, et impose à travers sa première colonne déterminant le sexe, une hiérarchie symbolique et une dualité qui range les unes et les autres dans deux catégories étanches, que l'on oppose. Et, en dépit de la création récente d'un chiffre 3 pour représenter les identités transitoires, cette première colonne n'en reste pas moins un outil de classification à la fois, suspect dans sa volonté de nous identifier à tout prix comme «appartenant à», et stigmatisant dans sa façon de nous définir selon des critères binaires et hiérarchiques.

Elaboré en 1934 et mis en place en 1941 à des fins militaires par la Société nationale des statistiques – devenue l'Insee en 1946 –, ce numéro de matricule est né asexué, ou plus exactement, masculin. Le numéro Carmille – du nom de son concepteur – avait pour fonction de recenser les hommes valides pour une mobilisation rapide. La colonne qualifiant le sexe, avec les chiffres 1 pour les hommes et 2 pour les femmes, fut rajoutée a posteriori pour cacher sa fonction stratégique et lui donner une apparence civile. En 1945, le numéro Carmille devient le numéro de Sécurité sociale, outil au service de l'économie planificatrice de l'après-guerre. En transformant l'unité familiale, avec l'homme comme chef de famille, en produit statistique, l'Insee installe durablement dans notre ADN un «signifiant sexué» qui calcifie aujourd'hui encore notre modèle social. Et l'on voit combien la formalisation de ces normes continue de faire obstacle à une transformation sociétale pourtant en marche depuis la fin des années 50. Nos modes de vie ont en effet remarquablement évolué. Solo, homo, en couple, avec ou sans enfants, les individus se marient ou non, se pacsent, divorcent. Les familles se recomposent, ou pas. L'unité familiale construite sur le modèle patriarcal a vécu, pourtant les normes ont survécu. A travers ces qualifiants, une histoire de domination a bien été organisée et officialisée par l'état civil. Une histoire à lecture unique qui rend non seulement irréaliste, mais souvent inimaginable, la possibilité pour les unes, comme pour les autres, de se projeter ailleurs que dans des rôles assignés. Nos identités dépassent pourtant largement ces deux catégories et ne sont conditionnées à notre sexe, que par des habitus, voire des diktats dont il s'agit de se débarrasser urgemment. En ce sens, nous sommes toutes et tous des 3. Des êtres complexes et en transition constante, dont aucune des trajectoires n'est identique, linéaire ou définitive. Alors, ni une ni deux, supprimons les classifications !



Association Nouveau Féminisme Européen

**Contact : contact@nouveaufeminisme.eu
www.nouveaufeminisme.eu**